

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LES ROYALISTES BRETONS DE 1789 A 1799

*L'Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères, Mémoires et documents, France, imprimé en 1883, donne pour les volumes 588 à 647 cette brève indication : Documents relatifs à l'émigration. Ce renseignement concis ne permet guère d'apprécier l'importance de cette collection. Et cependant nous sommes en présence d'un recueil de premier ordre, puisqu'il contient la correspondance officielle des princes émigrés, le comte de Provence et le comte d'Artois, de leurs ministres, de leurs conseillers, et des agents royalistes agissant soit à l'intérieur de la France, soit auprès des puissances étrangères. Ces documents ne sont pas inconnus : ils ont été utilisés notamment par M. Forneron dans son *Histoire des émigrés*, par M. Ernest Daudet, dans son *Histoire de l'émigration*, par M. du Lac dans sa biographie de *Précy*, mais beaucoup de pièces très intéressantes n'ont été signalées nulle part : c'est le cas de la plupart des documents relatifs aux royalistes des provinces de l'Ouest. Ayant eu l'occasion de feuilleter une quarantaine de ces volumes d'archives, j'ai pensé être utile aux travailleurs en faisant connaître sommairement leur contenu, insistant seulement sur les pièces qui intéressent particulièrement la Bretagne et les Bretons.*

I

L'AGENCE DE PARIS ET LES AGENCES PRÈS DES COURS ÉTRANGÈRES
(Volumes 588 à 621).

Le volume 588 contient 129 pièces, classées par ordre chronologique, de 1790 à 1795, dont la première est le « Manifeste et protestation de 50.000 Français fidèles armés dans le Vivarais pour la cause de la religion et de la monarchie contre les usurpations de l'assemblée se disant nationale », et dont la dernière est un projet de déclaration royale, que son auteur, le maréchal de Castries, envoie à M. de Lally-Tollendal. Il y a là des pièces connues, par exemple, en ce qui concerne la Bretagne, le modèle de ratification des nominations faites par la Rouërie (n° 19), un exemplaire imprimé du manifeste de Charette et de sa correspondance avec Monsieur (n° 66), ou, en ce qui concerne la France, la déclaration de Pilnitz (nos 8, 9 et 10), les lettres de Louis XVI à ses frères pour les rappeler en France (16 octobre et 11 novembre 1791, nos 12, 14 et 15), le manifeste du duc de Brunswick (nos 21 et 22), etc.

Mais presque toutes les autres sont inédites, j'y ai remarqué notamment une lettre de l'évêque de Dol au comte de Provence (juin 1794) au sujet du bref du pape relatif à l'organisation religieuse dans l'armée royale (n° 59), de nombreuses pièces relatives au régiment d'Autichamp où figurent plusieurs officiers bretons, (nos 87, 88, 89, 90, 99, 119, 121, 124, etc.), une lettre de Charette à Louis XVIII du 28 décembre 1795 au sujet des nominations de généraux faites par le comte d'Artois (n° 118), et surtout le rapport de M. de Butler sur sa mission en Espagne (n° 26) ⁽¹⁾.

Parmi les pièces d'intérêt général je citerai une lettre de Calonne à Monsieur (3 juillet 1791) où il indique qu'il se

(1) J'en ai parlé dans mon étude : *Deux royalistes rennais pendant la Révolution (Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1925)*.

dispose à passer en Angleterre pour remettre au roi Georges un mémoire lui demandant au nom des frères du roi le rappel de son ambassadeur en France, une déclaration de neutralité en tant que roi d'Angleterre et la levée d'un corps de troupes en tant qu'électeur de Hanovre, pour s'associer aux démarches comminatoires des princes allemands (nos 4, 5 et 6), différents mémoires sur les campagnes de 1792, 1793 et 1794 (nos 37 et 63), une lettre de l'abbé Brival, grand vicaire de Tulle, frère du député régicide de la Corrèze et neveu de l'évêque constitutionnel (18 mars 1793) dans laquelle il demande au comte de Provence à être chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XVI, quand le trône sera rétabli (n° 44), quelques lettres de Louis XVIII à sa femme, enfin de nombreuses lettres d'agents royalistes : Choiseul-Gouffier, Antraigues, Saint-Priest, des Cars, Conzié, etc.

Les volumes 589 et suivants jusqu'à 601 sont surtout consacrés à la correspondance de Louis XVIII et de ses conseillers avec les agents royalistes de Paris, de l'Est de la France et de l'étranger. C'est dire qu'il y est peu question de la Bretagne et des Bretons. J'y ai cependant noté quelques pièces relatives à la chouannerie, une lettre du comte d'Artois à Cadoudal (18 juin 1796, volume 589, p. 172); divers documents relatifs à Puisaye et aux inquiétudes qu'inspire sa politique trop docile aux suggestions de l'Angleterre, un exemplaire imprimé de sa lettre au comte d'Artois (août 1796, volume 589, p. 249); un extrait des pièces apportées d'Angleterre par M. de Lézardière, le 4 décembre 1796 (*id.* p. 416); un rapport anonyme du 28 mars 1797 (volume 590; p. 187); une lettre du duc d'Havré au roi, du 30 mai 1797 (volume 591, p. 84) une lettre du maréchal de Castries à d'Avaray du 8 juillet 1797 (*id.* p. 226) une autre du même au roi du 20 septembre 1797 (volume 592, p. 70).

En ce qui concerne la Vendée, nous trouvons deux pièces relatives à la tentative faite en 1796 et 1797 par deux jeunes officiers vendéens, Forestier et Cérès, pour se créer un parti dans l'Anjou et le Haut-Poitou à la place des anciens chefs : d'une part, en se donnant comme partisans d'une reprise immédiate des hostilités, de l'autre, en prétendant s'appuyer sur l'Espagne, amie nécessaire et désintéressée des Bourbons de France, et non plus comme on l'avait fait jusque-là, sur le ministère anglais dont ils dénoncent la politique anti-française.

La première est un rapport du duc d'Havré, représentant de Louis XVIII en Espagne, du 4 novembre 1796 (volume 589, p. 365). Le premier ministre Godoï n'ayant pas voulu recevoir les deux officiers vendéens de peur de se compromettre, le duc d'Havré lui avait transmis leurs ouvertures. Tout en affirmant que le roi d'Espagne était très sensible à la confiance que lui témoignaient les Vendéens, Godoï qui se préparait à déclarer la guerre à l'Angleterre, avait refusé de faire la moindre chose pour eux tant que la paix générale ne serait pas signée. Il prétendait qu'alors les généraux républicains, réduits à l'inaction, ne manqueraient pas de déchaîner la guerre civile, et que ce serait le moment pour le roi de France de se mettre à la tête des insurgés. Les officiers vendéens répondaient, se faisant l'écho d'un bruit qui circulait dans l'Ouest que, si la paix se concluait, pour calmer et pour occuper les armées, le gouvernement n'hésiterait pas à leur attribuer le territoire des provinces insurgées, et que ce partage des terres était déjà décrété. Ils ajoutaient qu'on soupçonnait le marquis de Puisaye de s'entendre avec l'Angleterre, d'agiter la Bretagne avec l'argent de cette puissance et le sien propre pour en assurer l'indépendance et s'en faire déclarer duc.

La seconde pièce est une lettre de Duverne, un des principaux membres de l'agence royaliste de Paris, à Dutheil.

le chef de l'agence royaliste de Londres (29 janvier 1797, volume 590, p. 30). Elle est écrite en termes convenus et renferme une appréciation défavorable sur « le jeune homme (Forestier) qui ferait sûrement mauvaise besogne dans la maison où il désire être envoyé, laquelle tient à trois anciens commis (d'Autichamp, Bourmont, Suzannet), qui peuvent et veulent faire le travail ». Aussi espère-t-il que « Cadet (le comte d'Artois) n'insistera pas pour qu'il soit envoyé là⁽²⁾ ».

Comme pièces émanant de Bretons, je citerai deux billets adressés au comte d'Autichamp par deux officiers de l'armée de Condé, le chevalier Le Mintier et le comte Eon de Cély, 12 et 14 juillet 1796 (vol. 589, p. 195), deux lettres au roi de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Mgr de la Marche, l'une du 12 juillet 1796, en réponse à la circulaire relative au projet de création d'un conseil ecclésiastique, l'autre du 1^{er} août 1797 sur la situation du clergé français réfugié en Angleterre (volume 589, p. 192 et volume 591, p. 302); deux mémoires de l'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin, l'un sur la déclaration exigée en France des ministres du culte, l'autre sur un projet de déclaration royale (volume 589, p. 559 et 565), une lettre au roi de l'abbé Carron le jeune, curé de la paroisse Saint-Germain de Rennes, 15 juin 1797, pour lui demander son portrait (volume 591, p. 84); enfin dans la correspondance relative à l'établissement du conseil ecclésiastique, et à laquelle, au cours de 1796, prennent part 33 évêques (volume 589, *passim*), les réponses d'évêques de Bretagne comme ceux de Nantes, de Saint-Malo et de Vannes, et d'évêques bretons comme ceux de Paris, de Lyon, de Cambrai et de Strasbourg.

(2) Dans le volume 589 (p. 267 et 275-276) on trouve deux lettres du président de Vezet, adressées à un chevalier de Cérys, 5 et 12 septembre 1796, pour lui transmettre les ordres du roi relativement à une réunion d'agents royalistes en Suisse. S'agit-il du gentilhomme poitevin ami de Forestier, ou, comme le croit M. du Lac dans sa biographie de Précý, est-ce le pseudonyme d'un membre de l'agence de l'Est ?

Je veux également signaler, quoiqu'ils ne se rapportent pas à la Bretagne, mais à cause du très grand intérêt qu'ils présentent : la lettre d'un religieux espagnol au sujet d'un miracle attribué à l'intercession de Louis XVI (29 août 1796, volume 589, p. 247 et 409); un rapport très précis sur les progrès de l'opinion royaliste en Seine-Inférieure (20 décembre 1796, *id.* p. 404); un mémoire de M. de Bonald en faveur du maintien de la division de la France en départements, qui surprendra beaucoup ceux qui croient que le grand philosophe traditionnaliste souhaitait le rétablissement intégral de l'ancien régime (24 mai 1797, vol. 591, p. 69), etc., etc.



Les volumes 602 à 621 sont loin d'avoir la même homogénéité. Cette série débute par cinq volumes relatifs aux dernières années de l'émigration, par exemple 1806-1808, vol. 604; 1809-1811, vol. 605; 1813-1814, vol. 606; et contenant surtout la correspondance de Louis XVIII et de ses agents près des cours étrangères, avec quelques mémoires sur l'intérieur, par exemple (vol. 604) un plan de descente en Normandie longuement et minutieusement élaboré par le comte de la Chapelle.

Le volume 607 renferme un document curieux, un répertoire où figurent à la fois des notes sur certains agents royalistes et certains généraux républicains, émanant des chefs royalistes de l'intérieur, et des annotations marginales dues à un membre du conseil royal et montrant qu'à la cour de Louis XVIII on n'était pas toujours dupe des illusions de certains royalistes de l'intérieur, et qu'on y jugeait même plusieurs de ceux-ci avec une sévérité parfois excessive, lorsqu'il s'agissait d'hommes passant pour avoir de

l'influence sur le comte d'Artois, comme l'abbé Ratel, qualifié « réputation équivoque, incapacité reconnue », Hyde de Neuville, Benard, « a dupé Sourdat au sujet de Barras », Polissard, très vanté de Précý et qualifié en marge « douteux », Garex de Mézières, très estimé de des Pomelles, et appelé en marge « un fol », Bernadotte, « très bien pensant », dit le texte, « annulé, indécis, devenu jacobin », répond l'annotation marginale, etc. Très peu de Bretons figurent dans ce répertoire, M^{me} de Coaslin, qui comme M^{mes} de Chancenai (probablement Champcenez) et de Sennévo, « pense bien et reçoit des députés », etc.

Le volume 608 renferme entre autres des projets de lettres patentes et de proclamations rédigés en 1799 par l'archevêque de Bordeaux, le Breton Champion de Cicé, et leur discussion par les membres du conseil royal.

Les volumes 609 et 610 contiennent la correspondance du roi et de ses agents à l'extérieur pendant la Révolution, d'Harcourt, Cazalès et Vellecour à Londres, La Fare à Vienne, Moustier à Berlin, La Ferté-Meun à Saint-Petersbourg, Chastellux à Naples, Vernègues à Rome, Coigny à Lisbonne, Chalgrin à Constantinople, etc.

Le volume 611 renferme de nombreuses dépêches adressées ou reçues par Dutheil, chef de l'agence de Londres, de mars à juillet 1797, notamment le rapport d'un officier vendéen, Thibault d'Alleret, sur les querelles financières des chefs royalistes de l'armée d'Anjou.

Le volume 612 est surtout constitué par les dépêches émanant des agents de l'extérieur, en 1798-1799, mais on y remarque également un long mémoire du chevalier de Bésignan sur un projet de soulèvement du Midi en 1799 (p. 108 et suiv.). Le volume 613 contient les chiffres de la correspondance secrète, et quelques pièces relatives à deux prêtres royalistes du Midi, le P. Cablat et l'abbé Favier, grand-vicaire de Lombez.

Le volume 614 est entièrement consacré au régiment émigré du comte de la Châtre.

Le volume 615 contient le long récit de la querelle qui mit aux prises en 1807 le comte d'Avaray et Puisaye, une demande de pouvoirs illimités émanant de celui-ci; le rapport de l'agent royaliste Prigent, de Saint-Malo, sur sa mission de 1807 (p. 54); des extraits de lettres d'un M. de Bourlac, qui est, je crois, un pseudonyme de Perlet, lequel servait et trahissait à la fois la police et les royalistes, et où je relève le passage suivant (p. 166) : « On a fusillé M. de Grammont qui embauchait maladroitement des hommes pour envoyer à l'île de Jersey. On vient d'arrêter un M. de Chateaubriant... Ces deux hommes sont, je crois, de la partie de M. de Puisaye ».

Le volume 616 renferme de nombreuses pièces sur la comptabilité du régiment émigré de la Châtre, et (p. 230), une liste des ecclésiastiques demeurés en Angleterre après le concordat.

Les volumes 617 et 618 contiennent les mémoires rédigés en 1797 lorsqu'on croyait la restauration royaliste imminente, sur l'organisation qu'il conviendrait de donner aux institutions nouvelles, et je constate une fois de plus (vol. 617, p. 45), le rôle considérable joué à cette époque par le député breton Le Merer.

Le volume 619 est relatif aux dettes contractées pendant l'émigration par les princes français.

Le volume 620 est un répertoire de police que j'ai étudié ailleurs ⁽³⁾.

Enfin cette série se termine par le volume 621, entièrement composé par la correspondance de Louis XVIII, de sa femme, et de M^{me} Gourbillon, la camériste et la confidente de celle-ci.

(3) *Les derniers émigrés et la police impériale (Mémoires de l'Association bretonne, année 1924).*

II

L'AGENCE DE LONDRES (1793)

(Volume 622).

Avec le volume 622 commence la série la plus intéressante pour nous, celle des papiers du duc d'Harcourt, représentant de Louis XVIII près du gouvernement anglais et en rapports constants avec les royalistes de l'Ouest. Les 60 documents ou séries de documents de ce volume peuvent être groupés en trois catégories.

Il y a d'abord les documents d'ordre général : longue procédure contre un nommé Gérard, accusé en 1792 d'avoir tenté d'assassiner les princes émigrés à leur camp de Liège (n° 1), mémoire sur les fautes commises pendant la campagne de 1792 (n° 2), traduction de l'ukase de Catherine II contre les révolutionnaires français (n° 4), mémoire du maréchal de Castries sur la situation générale (n° 5), observations du comte de Provence sur la façon de diriger la campagne de 1793 et la nécessité d'y faire une place aux princes français (n° 6), note du duc de Polignac, représentant de Louis XVIII à Vienne, au ministre autrichien Thugut (n° 12) et lettre de l'empereur François II au comte de Provence sur le même sujet (n° 15) : projet d'emprunt pour le compte des princes, 16 décembre (n° 52).

Il y a en second lieu les pièces relatives à l'insurrection de Toulon contre la Convention en 1793 : correspondance du ministre anglais Huskisson et de l'agent royaliste Ruffo de la Fare sur ses agissements en Provence (n° 14); proclamation de l'amiral Hood (n° 16); lettre du maréchal de Castries au duc d'Harcourt sur l'affaire de Toulon, 28 septembre 1793 (n° 19); mémoire rédigé à Toulon par M. de Fréminville, remis à M. de Langara et adressé en

copie au marquis de Marignane, sur la situation du Miai, 29 septembre 1793 (n° 20); aperçu de la situation générale de la France rédigé par le marquis de Marignane (n° 21); lettre du même à l'amiral Hood (n° 22); lettre de M. de Flachslanden au duc d'Harcourt sur l'occupation de Toulon et la situation de l'Espagne par rapport aux autres puissances, 28 septembre 1793 (n° 23); compte rendu par les députés de Marseille de leur mission près de l'amiral Hood, Gênes, 7 septembre 1793 (n° 24); note adressée par M. de Villeneuve à M. de Marignane au sujet de l'opposition faite par Hood et lord Mulgrave à la rentrée dans Toulon des émigrés français, 26, 27 et 30 septembre 1793 (n° 25); documents relatifs à l'organisation du régiment Royal-Louis, composé de royalistes provençaux et d'officiers en garnison à Toulon, qui devait deux ans plus tard, après certains remaniements, prendre part à l'expédition de Quiberon (n° 26); lettre de M. de Goy, capitaine de vaisseau commandant le *Scipion*, au comte de Provence, lui annonçant son arrivée à Gênes où il avait été saluer M. de Marignane, 10 octobre 1793 (n° 27); lettre du chevalier Louis de Boisgelin, capitaine de grenadiers au régiment Royal-Louis au baron de Flachslanden, écrite de Florence après l'évacuation de Toulon (n° 28); lettres de MM. Elliot et Mulgrave sur le même sujet (n° 29); mutations dans le personnel de Royal-Louis (n° 31); proclamation du roi d'Angleterre (n° 33); remerciements des sections de Toulon à M. de Grasset, commandant des forces royalistes dans la ville, 13 décembre 1793 (n° 51); lettres de divers personnages au comte de Maudet, officier breton, un des chefs des royalistes de Toulon, contenant en général des félicitations (n° 56).

Toutes les autres pièces sont relatives aux royalistes de l'Ouest. J'en ai analysé ailleurs ⁽⁴⁾ deux (nos 3 et 60) relatives

(4) *Deux royalistes rennais pendant la Révolution (Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1925).*

aux faits et gestes de l'agent royaliste breton Cormier; je reviendrai tout à l'heure plus en détail sur les cinq qui me paraissent les plus importantes : n° 11, rapport sur les Vendéens; n° 17, nouvelles de Vendée et de Saint-Malo, apportées par trois émigrés; n°s 36 et 37, lettres des chefs vendéens au roi d'Angleterre, 9 novembre, et aux gouverneurs de Jersey et de Guernesey, 10 novembre 1793; n° 59, rapports du vicomte de Seran.

Je me borne à signaler brièvement le sujet des autres : lettre de M. de la Chevière au duc d'Harcourt, Jersey, 22 mai 1793, sur la nécessité pour le comte de Provence, régent de France, de donner des pouvoirs à M. du Dresnay, et d'envoyer des agents près de Gaston, que l'on s'imaginait être le général en chef des insurgés vendéens (n° 7); instructions données à MM. d'Hervilly et de Vaugiraud, envoyés près de Gaston, 25 juin, et note à ce sujet du maréchal de Castries, 1^{er} juillet (n°s 8, 9 et 10); demande par d'Hervilly d'instructions supplémentaires, 15 juillet (n° 13); lettre de la Chevière, 8 septembre, annonçant l'arrivée à Jersey le 7 septembre de M. de Tinténac (n° 18); lettre de la Chevière au duc d'Harcourt, 23 octobre 1793, annonçant l'arrivée de M. du Dresnay, et la satisfaction avec laquelle les émigrés de Jersey ont appris qu'on allait procéder à une organisation militaire (n° 30); rapport de l'agent royaliste Prigent sur les événements qui se sont passés à l'armée vendéenne entre le 23 octobre et le 7 novembre (n° 32); lettre de lord Hawkesbury au duc d'Harcourt, 7 novembre, lui annonçant qu'on disait Noirmoutier pris par les royalistes et lui parlant de l'organisation des forces destinées à la Vendée (n° 34); lettres de la Chevière, 7 et 8 novembre, annonçant le départ de deux émissaires, l'un pour Brest, l'autre pour la Vendée (n° 35); réponse de lord Grenville au duc d'Harcourt qui lui avait fait part du désir du comte d'Artois de se rendre à l'invitation des royalistes de la Bretagne et du Poitou, 10 novembre (n° 38); note de lord Grenville au même,

15 novembre, sur les mesures qu'il convient de prendre, conformément à la déclaration de Sa Majesté Britannique du 29 octobre destinée à lui assurer, ainsi qu'à ses alliés, une paix stable avec indemnité, avant de seconder le désir du comte d'Artois (n° 29); lettres de M. du Dresnay au duc d'Harcourt, 22 novembre Jersey, 27 novembre, Guernesey, 3 et 7 décembre, Jersey, lui adressant notamment un rapport des chefs vendéens sur les batailles de Cholet et de Laval et les événements qui avaient suivi, rapport que l'agent royaliste Bertin avait apporté à du Dresnay (n°s 40, 45, 47, 48); lettre de du Dresnay au comte d'Artois du 22 novembre (n° 43), et lettre au comte de Provence du 7 décembre (n° 49); extrait d'une lettre du comte (de la Tour du Pin) de la Charce au comte d'Artois, 25 novembre 1793, lui indiquant que les instructions données par le roi d'Angleterre à lord Moira, chef de l'armée de secours envoyée en Vendée, portent qu'il devra se rembarquer si, après avoir rejoint les Vendéens, ceux-ci ne lui abandonnent pas le commandement de l'armée combinée (n° 41); instructions données à M. du Dresnay (n° 42); lettre de M^{me} de Chouppes, 25 novembre 1793, tendant à disculper M. de Solérac d'avoir quitté l'armée vendéenne (n° 44); lettre du ministre anglais Dundas au duc d'Harcourt, 28 novembre 1793, au sujet du rassemblement à Ostende des officiers d'artillerie et du génie destinés à être transportés en Vendée (n° 46); lettre de Prigent à du Dresnay sur la situation des Vendéens, 15 décembre (n° 50); instructions au comte de la Chapelle, agent des princes à Londres (n° 55); projets de M. de la Chapelle pour organiser militairement les insurgés vendéens, dénotant une méconnaissance absolue du caractère de l'insurrection (n°s 57 et 58).

III

RAPPORTS SUR L'INSURRECTION VENDÉENNE

(Volume 622).

Revenons maintenant aux pièces que j'avais provisoirement laissées de côté.

La première (n° 11) est un rapport anonyme et sans date, sur l'insurrection vendéenne (p. 229 et suiv.). Elle a été classée parmi les documents de juillet 1793, et de fait ce rapport est de juillet ou d'août 1793. Il mentionne, en effet, l'échec de Nantes et les combats contre Westermann, et ajoute que « l'arrivée d'un agent de l'Angleterre a déterminé les chefs royalistes à marcher sur la Rochelle pour cadrer avec les opérations de l'amiral Hood (p. 231). C'est une allusion à l'une des trois missions de cette époque (la Gaudinière, Tinténiac ou d'Angély), et au mouvement qui, à deux reprises, en juillet et en août 1793, porta les royalistes sur Luçon pour s'ouvrir la route du Midi, conformément aux théories de Lescure. A la question : « Qu'est-ce qui a déterminé le moment où ils ont agi ? », le rapport donne cette réponse : « La coalition, étant compromise par la mort de M. de la Rouarie et l'enlèvement de ses papiers, fut obligée d'éclater et son premier acte fut avec 150 hommes de désarmer la garde nationale d'un petit village », allusion probable à la prise de Jallais par Cathelineau et les insurgés du Pin et de la Poitevineière. D'après lui, l'armée vendéenne compte à peu près 50.000 hommes dont 30.000 bien armés. Ce dernier chiffre paraît exact, le premier est plutôt au-dessous de la réalité, l'évaluation la plus précise, celle de Bourniseaux, donnant un total de 73.000 combattants, ou pour parler plus exactement de 73.000 mobilisés indigènes,

pour une population masculine d'environ 150.000 hommes en état de porter les armes.

L'auteur du rapport est assez mal renseigné sur les chefs, il ne connaît guère que les Poitevins, « Bernard de Marigny, trois la Lézardière, Donissan, Gaston de Lescure (il faudrait probablement une virgule entre Gaston et de Lescure), La Rochejaquelein, etc., ces deux derniers commandaient l'expédition de Saumur ». Des chefs angevins, il ne cite que Dominguet (Dommaigné), qui justement venait d'être tué à la bataille de Saumur, il ignore d'Elbée et Bonchamp que leurs blessures avaient ce jour-là empêchés de se trouver à la tête de leurs soldats. Le rôle de M. de Lézardière dans la coalition poitevine a sans doute fait croire que ses fils avaient joué un grand rôle dans l'insurrection : or, seul, Charles y prit part dans l'armée de Charette, Paul et Silvestre étaient restés à Paris, où ils furent arrêtés et guillotines.

L'auteur du rapport, qui vante les bons principes des insurgés vendéens, royalistes purs, nullement constitutionnels, se préoccupe des liaisons qui peuvent exister entre eux et les divers soulèvements contre la Convention qui se produisent à ce moment en France. « Il est sûr que les correspondances sont fort suivies avec le parti qui est à Morlaix et sur la côte, et avec celui qui est en Normandie, et qui est peut-être dans ce moment-cy uny à celui de Wimpfen (chef du soulèvement fédéraliste ou girondin), n'étant pas assez forts pour se déclarer. Les royalistes ne sont point effrayés des projets de M. de Wimpfen : ils regardent ce qu'il fera comme autant de fait pour eux. Les girondins seront toujours républicains... M. Salabert, cousin du chirurgien célèbre, petit-fils, je crois, d'un syndic de Nîmes, a remplacé Charrier (qui à la fin de mai 1793 avait soulevé pendant quelques jours les royalistes de la Lozère). Il n'a aucun rapport avec la Vendée... L'esprit républicain est au dernier degré à Bordeaux ainsi que dans les départe-

tements méridionaux. Paris et Seine-et-Oise sont jacobins ainsi qu'une partie de la Côte d'Or et du Jura. Les départements du Nord sont moins républicains que ceux du Midi. Celui de la Somme est un des meilleurs. Pas un seul château n'y a été brûlé. Il se déclarera quand il sera soutenu... Lyon sera royaliste » (p. 232-233).

*
**

La seconde pièce (n° 17) est un rapport sur la Vendée rédigé au mois de septembre 1793. Il est surtout intéressant par les détails qu'il donne sur les chefs de l'insurrection (p. 293). « Il y a un conseil dont l'évêque d'Agra est président, Carrière procureur général, et Jagu (lisez Jagault) secrétaire. Les vivres sont administrés par un conseil dont les premiers membres sont les comtes de Martel et d'Andigné, et un prêtre nommé La Blanchais », (c'est probablement d'Andigné de la Blanchaye, dont on a fait deux personnages distincts) ». L'armée compte 150.000 hommes (c'est le chiffre, non des mobilisés, mais des hommes en état de porter les armes), dont 120.000, suivant un rapport, 80.000 suivant un autre, armés de fusils (ceci est fort exagéré. 40.000 étant un chiffre maximum pour cette catégorie d'insurgés). D'Elbée est généralissime. Il a habituellement autour de lui 18.000 hommes. Il y a un escadron d'état-major qui dirige les charges de cavalerie. Les plans de campagne sont faits par un conseil de douze chefs.

Les principaux officiers sont Donissant, Talmont, Charette, Bonchamp, de la Haye des Hommes, Lescure, Lirot, conseiller au Parlement de Rennes (erreur), Rostaing, Fleuriot, ancien garde du corps, Marigny, Autichamp, La Rochejaquelein fils, d'Hauterive, Scépeaux, Piron, de Marsange, fils d'un avocat de Rennes (c'était en réalité un gentilhomme limousin de Bellac), de Turpin, de l'Anjou, La Guérivière, chev. des Essarts, lieutenant de vaisseau (on

le confond avec son frère aîné qui était officier de marine, le chevalier étant au séminaire lors de la Révolution), auteur et rédacteur des proclamations, de Lézardière, lieutenant de vaisseau (on confond Charles de Lézardière, le très jeune officier de Charette, et son frère Paul, lieutenant de vaisseau, qui se trouvait à cette date à Paris, où il fut arrêté et guillotiné), du Deffay (plus connu sous le nom de d'Armaillé), le marquis et le vicomte de la Roche-Saint-André frères, Designy, Soleyrac ». D'après ce rapport, Bérard, ancien maréchal-des-logis de Conti, aurait commencé l'insurrection, et aurait été tué peu de jours après à Fontenay. Bérard fut en effet un des premiers chefs de l'insurrection, mais il a plutôt suivi que donné l'impulsion, et ce fut un des rares chefs qui survécurent à l'insurrection. On a dû le confondre soit avec Perdriau, tué à Chemillé le 16 avril, donc quelques jours après la prise d'armes du 13 mars, soit avec Cathelineau, mortellement blessé le 29 juin à Nantes.

*
**

Les nos 36 et 37 sont, comme je l'ai dit, la copie des lettres adressées de Dol le 9 et le 10 novembre 1793 au roi d'Angleterre et aux commandants de Jersey et Guernesey par les chefs de l'armée vendéenne pour les remercier des secours qu'ils leur annonçaient, et que les envoyés royalistes Freslon et Bertin étaient chargés de remettre à M. du Dresnay. Ces pièces, sommairement analysées par Beauchamp⁽⁵⁾, sont, je crois, inédites dans leur texte intégral; en tous cas, la liste des chefs qui les ont signées n'a été utilisée, à ma connaissance, par aucun historien, or elle offre le grand intérêt de nous permettre de préciser et de rectifier ce que, depuis Beauchamp et M^{me} de La Rochejaquelein, on répète sur l'organisation de l'armée vendéenne après le passage

(5) *Histoire de la guerre de la Vendée*, 1^{re} éd. (1806), II, p. 42-43, et plus en détail, 4^e éd. (1820), t. II, p. 153-155

de la Loire. Les signataires sont au nombre de dix-huit : La Rochejaquelein (général en chef), Stofflet (major-général), Destouches (ancien chef d'escadre, membre du conseil), Bernard de Marigny (commandant l'artillerie), le chevalier de Solérac (commandant la maréchaussée), Verron (lisez Perreau, commandant en second l'artillerie), chev. de Fleuriot (commandant en second l'ancienne division Bonchamp), chev. des Essarts (commandant l'ancienne division Lescure), chev. d'Autichamp (commandant l'ancienne division Bonchamp), prince de Thalmou (lisez Talmont, commandant la cavalerie), Beauvoilier (lisez Beauvollier, commandant en second l'ancienne division Lescure), Designy (commandant en second la division du Loroux), Piron (commandant l'ancienne division d'Elbée), Dobenheim (commandant le génie), Barrard (lisez Berrard, aide-major général), La Ville-de-Baugé (commandant en second l'ancienne division La Rochejaquelein), Dehuargue (lisez Dehargue, adjudant-général), Beauvoilier l'ainé, commandant (lisez intendant) général de l'armée.

Or seize de ces dix-huit noms se retrouvent sur la liste des vingt-cinq chefs composant le conseil militaire tel qu'il aurait été organisé à Fougères au début de novembre 1793, d'après le récit de Beauchamp⁽⁶⁾. Celui-ci omet Destouches et Solérac, mais Destouches qui ne figurait pas dans le manuscrit de ses Mémoires où M^{me} de la Rochejaquelein parle de cette même organisation, a été rétabli par M. de Barante dans l'édition retouchée qu'il en donna. Comme Beauchamp et M^{me} de La Rochejaquelein s'accordent à parler de vingt-cinq membres du conseil, sans donner absolument les mêmes noms, il faut chercher les sept autres parmi les signataires des pièces officielles que nous connaissons, par exemple les délibérations des 1^{er} et 5 novembre (Beauchamp, 1^{re} éd., II, 352; Deniau, 2^e éd., III, 639), Donnissan (gouverneur général du pays insurgé et président du con-

(6) *Histoire de la guerre de Vendée*, 4^e éd., t. II, p. 150-151.

seil), Rostaing (commandant en second l'ancienne division d'Elbée), Villeneuve (commandant l'ancienne division La Rochejaquelein), Royrand (commandant l'armée du Centre), tous cités d'ailleurs par Beauchamp et M^{me} de la Rochejaquelein, Verteuil (commandant en second l'armée du Centre), Scépeaux (attaché, dit Beauchamp, à la division d'Anjou), et probablement Lyrot (commandant la division du Loroux), quoique sa signature ne figure au bas d'aucune pièce, et éliminer Lacroix, Sapinaud, Duhoux et Bernier, que cite Beauchamp (4^e éd. tome II, p. 295-296) (au lieu de Destouches, Solérac, Royrand et Verteuil). Cette organisation est d'ailleurs identique, comme cadres, à celle que nous fait connaître le règlement du 4 septembre 1793⁽⁷⁾, avec un gouverneur, Donnissan, un général en chef, d'Elbée, un major général, Stofflet, un intendant général, Beauvillier aîné, un commandant de cavalerie, Talmont, deux commandants de l'artillerie, Marigny et Perreau, un commandant de la maréchaussée, Solérac, cinq chefs de division et cinq sous-chefs de division, Charette et La Cathelinière, Lescure et des Essarts, La Rochejaquelein et Villeneuve, Bonchamp et Fleuriot, Royrand et Cumont, plus deux adjoints au gouverneur, Boisy et d'Hauterive, demeurés en Vendée après le passage de la Loire et qu'il n'y avait pas lieu de remplacer dans la nouvelle organisation, et un secrétaire général, Dury de Beauvais⁽⁸⁾.

*
**

Sous le n° 59, sont groupées huit pièces émanant du vicomte de Séran. J'en signalerai deux en particulier. L'une est un rapport du 28 novembre 1793 adressé au duc d'Harcourt : il propose que l'armée vendéenne entreprenne plutôt

(7) BITTARD DES PORTES, *Charette et la guerre de Vendée*, p. 160.

(8) La division angevine proprement dite ne paraît pas avoir de chefs particuliers dans cette organisation, et il est probable que d'Elbée et Stofflet en cumulaient les fonctions avec les leurs propres.

la conquête de la Normandie que celle de la Bretagne : cette dernière province est en état de se débarrasser des révolutionnaires par ses propres forces; aucune ville de Normandie n'est en état d'offrir la résistance que Brest pourrait opposer; la conquête d'une province aussi rapprochée de Paris intimidera davantage les révolutionnaires.

La seconde est une liste des paroisses de l'Avranchin et du Bocage normand, avec une notation très précise de leurs opinions politiques. En voici quelques exemples : « Chavois, environ 80 hommes en état de servir, tous royalistes; s'adresser à M. Richer, potier, au village de la Marché. — Plomb contient à peu près cent habitants en état de porter les armes, vingt tout au plus sont démocrates, s'adresser à M. de la Foulerie, à la Foulerie; Guillaume sur la route. — Subligni, à peu près cent habitants, moitié sont démocrates. — Sainte-Pience, deux cents hommes, dont une vingtaine de démocrates. — Braffais, à peu près 110 hommes, presque tous royalistes, s'adresser à Louis Maincent à la Richerie, le Dieu, Jean Gauguelin à La Comelière. — La Lande d'Airou, à peu près 300 hommes, on ne connaît guère l'opinion de cette paroisse, le curé jureur a jusqu'au départ des prêtres catholiques refusé de reconnaître l'évêque de la Manche et défendu à ses paroissiens d'aller aux offices des intrus, le seigneur a été administrateur du département, et cependant soupçonné d'aristocratie. — La Trinité près Villedieu, à peu près 150 hommes, presque tous démocrates enragés. — Rouffigny, cent hommes, tous patriotes enragés, à la réserve de la famille du s^r Jamet, prêtre, etc., etc.

IV

LES DÉBUTS DE LA CHOUANNERIE. — RAPPORTS DE TINTÉNIAC.
CERCLERON ET PUISAYE*(Volume 623).*

Le volume 623 contient des documents relatifs à l'année 1794, tous, sauf deux ou trois, concernant les royalistes de l'Ouest. Ce sont : n° 1, une lettre de d'Hervilly au comte d'Artois du 28 janvier, sur l'expédition de lord Moira; n° 2, une lettre du marquis du Dresnay au duc d'Harcourt, du 1^{er} février, annonçant la reprise de Noirmoutier par les républicains, et l'arrivée en Vendée de MM. Fournier et de Villambre, chargés de lettres des princes; n° 3, trois notes de M. de Solilhac, officier vendéen échappé au désastre du Mans, contenant un historique de la guerre de Vendée et publiées en partie en 1905 par M. l'abbé Bossard dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* d'après la version conservée à Londres au *Foreign office*, je dis en partie, car je n'ai pas retrouvé dans la publication de M. l'abbé Bossard le texte de la troisième note, qui renferme quelques additions intéressantes. Le chiffre des pertes royalistes au Mans est évalué à 8.000 hommes par ce témoin oculaire. Il y est dit que « Cathelineau avait envoyé son frère sur la rive droite de la Loire » pour en insurger les habitants » et que ce frère fut pris et guillotiné, ce qui, probablement, exagère beaucoup l'importance de la reconnaissance au cours de laquelle Joseph Cathelineau fut pris.

Le n° 4 groupe une lettre et diverses notes du comte de Béhague, du 15 février 1794, relatives à l'expédition de lord Moira. Le n° 5 est un rapport adressé le 14 mars à M. du Dresnay par un agent royaliste malouin, M. Corbin, au retour d'une mission à Saint-Malo, sur les armements

qui se faisaient dans cette ville. Dans le n° 6, M. de la Chevière écrit le 21 avril de Jersey au duc d'Harcourt que M. Fournier est revenu, que ni lui ni M. Vilambre n'ont pu remplir leur mission, qui était de rejoindre les royalistes de Vendée. Le n° 7 est une lettre de M. du Dresnay au duc d'Harcourt, 6 avril, déchargeant M. de Solérac des soupçons qu'on avait conçus en voyant arriver à Jersey, sans mission de ses chefs, cet officier champenois de l'armée vendéenne, absolution bienveillante d'un homme qui, jugeant la partie perdue, avait abandonné ses compagnons d'armes en se donnant à lui-même l'excuse qu'il les servirait mieux en Angleterre. Le n° 8 est une note sans date du président de Freslon, dans laquelle il demande à être autorisé à retourner une troisième fois en Bretagne (on sait que c'est lui qui avec Bertin avait apporté au début de novembre 1793 les lettres du gouvernement anglais aux chefs vendéens alors campés à Dol). Il espère, dit-il, pouvoir lever 25 à 30.000 hommes en deux mois et s'emparer de Saint-Malo dans le pays qui est entouré d'un côté par l'armée des chouans, de l'autre par les réfugiés (vendéens) du Mans.

Le n° 9 est un état de ses services dressé par Cormatin, le futur major-général de Puisaye, alors en Angleterre, il ne fait nulle mention du grade que, d'après certains de ses biographes, il aurait obtenu dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, mais signale qu'en 1792 il fut envoyé en mission par les princes dans les Cévennes, et qu'en 1793 il fut désigné par le prince de Cobourg pour se rendre dans la Vendée. Le n° 10 est un projet d'organisation d'une maréchaussée en Vendée, dû à la plume féconde de M. de Solérac. Le n° 11 est une lettre de M. du Dresnay au duc d'Harcourt du 28 avril 1794 annonçant que Tinténiac, conduit par Prigent, vient de débarquer sur la côte de France. Il demande qu'on adjoigne à la légion d'infanterie dont il est le chef un corps de cavalerie et qu'on mette à la tête de celui-ci le comte du Trésor, gentilhomme normand.

Le n° 12 est un mémoire de M. de Choiseul d'Aillecourt sur la situation générale. Le n° 13 est un rapport du 29 avril, où se trouve notamment consigné le fait que d'après une lettre de Saint-Christophe près Vitré du 10 avril l'armée des chouans aurait battu le 106^e régiment d'infanterie que l'on avait envoyé contre elle.

*
**

Avec le n° 14 (p. 159 et suiv.) commence une série d'une importance capitale, celle des documents royalistes contemporains, tous inédits sauf une ou deux phrases, sur les débuts de la chouannerie. C'est d'abord un rapport de Tinténiac sur sa mission en Bretagne en avril-mai 1794, puis le rapport de l'abbé Cercleron, ancien professeur au collège de Fontenay, qui, après avoir suivi l'armée vendéenne outre Loire, avait échappé par miracle au désastre de Savenay, et avait rejoint les chouans, et qui, le 17 juin 1794, apportait à Londres les dépêches de Tinténiac (n° 17); un rapport de Puisaye à du Dresnay, du 23 mai 1794, en réponse à une lettre de du Dresnay du 26 avril, qui lui avait été évidemment remise par Tinténiac (n° 18, p. 176 à 177). Celui-ci raconte que Jean Chouan a sous lui 14.000 déserteurs de la réquisition dont 4.000 tout au plus armés de fusils. C'est, ajoute-t-il, un on-dit, car, comme ces hommes sont toujours errants, il n'a pu les joindre.

Ils se tiennent dans les bois de Champaufour près Thorigné, d'Iffré (lisez Liffré) près Rennes et du Pertre près Vitré. Plus modestement il attribue 1.500 hommes à Puisaye et dit qu'il a battu les républicains le 8 mai près de Rennes. Puisaye dans son rapport évalue également de 12 à 15.000 hommes le chiffre des chouans, mais sans les mettre tous, comme Tinténiac, aux ordres de Jean Chouan. D'après lui ils se répartissent en trois bandes principales à Laval, à Fougères et à Vitré. Il ajoute qu'on

lui a parlé d'un parti de royalistes entre Brest et Quimper (p. 177), et que, d'après les renseignements qui lui ont été transmis, Charette serait à la tête d'une armée de 25 à 30.000 hommes.

Je relève dans le rapport de l'abbé Cercleron un passage très hostile à Puisaye, représenté comme « détestant les princes et rejeté de toutes les factions », allusion aux nombreux avatars politiques de l'ancien député centre gauche à la Constituante devenu en 1793 chef de l'armée girondine, et dont les convictions pouvaient en effet sembler peu solides. « Les autres chefs, ajoute l'abbé Cercleron, sont des jeunes gens très peu instruits, mais très faciles à éclairer ». Le duc d'Harcourt réunit tous les renseignements qui lui ont été fournis de divers côtés et les résume dans une note du 4 juillet (n° 19). Il est peu sympathique à Puisaye, « homme sans principes, rejeté de toutes les factions, monarchien constitutionnel (ce qui, dans le langage de l'époque, veut dire partisan de la constitution centre gauche de 1791), détestant les princes, la royauté, le clergé qui selon luy devoit prêter le serment qui ne l'obligeoit à rien ». Jean Chouan, fermier, est à la tête du corps des chouans qui se tient dans les forêts du Pertre et des environs. Il pense bien, mais n'est pas éclairé. Il se concerta avec M. de Puisaye pour les expéditions. Ses principaux officiers sont M. de Forestier, jeune homme de talent, ainsi que M. de Chantreau, M. Duperrat, fils d'un avocat, ancien aide de camp de Lescure, estimé. M. de la Rochejaquelein est réuni en Vendée à M. de Charette, (on ne savait pas encore qu'il avait été tué le 28 janvier 1794, six semaines après son retour en Vendée). Ses principaux officiers sont Stofflet, Baugé, avocat (ce titre me paraît erroné), de Marigny, chev. des Essarts, et Roy de Lizieux, ancien député, tous francs royalistes, religieux, bien pensans ». Pour ces deux derniers noms, il y a erreur. Des Essarts avait été pris et guillotiné en janvier 1794 à Angers avant d'avoir

pu rentrer en Vendée. Quant à Roy, ou plutôt Leroy, il y avait bien parmi les insurgés royalistes un ancien député du Calvados à l'Assemblée législative qui portait ce nom, mais c'était Leroy (de Bayeux) et non son collègue Leroy (de Lisieux), et il était avec Puisaye et non avec La Rochejaquelein.

Je relève ensuite, sans m'astreindre à énumérer tous les documents de ce volume, une lettre de Puisaye du 2 juillet annonçant les premiers soulèvements de la Normandie, et une note du 26 juillet qui paraît avoir été remise à l'agent royaliste Bertin et qui est signée, outre Puisaye, par le chev. de Chantereau, chef de division et officier de la Vendée, Berthelot fils, officier du département du Morbihan et de la Vendée, de Blondel, capitaine dans le département d'Ille-et-Vilaine, d'Argentières capitaine, Geoffroy Pépin, chef de paroisse, Joseph Péron, chef de paroisse, et qui indique entre autres que « Laval, Fougères, Vitré, le reste de l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, pourront fournir 22.000 hommes, dont partie armés (p. 181) ».

V

RAPPORTS DE COATIDREUX ET FOURNIER DE GRANDMESNIL

(Volume 623).

Un document sans date et sans nom d'auteur, mais rédigé probablement en juillet, donne les renseignements suivants : « M. le chevalier de Bunel, envoyé au Morbihan, étoit attendu au premier jour, M. Guimard de Coatidreux, homme plein d'intelligence, envoyé en Basse-Bretagne il y a dix mois par M. du Dresnay, est de retour. Fait prisonnier en mer, il a réussi à s'échapper de Saint-Malo. Il ne veut faire son rapport qu'à M. du Dresnay (p. 335) ». Ce rapport se retrouve plus loin à la date du 3 août. Nous y voyons que M. de Coatidreux, lieutenant au prési-

dial de Quimper, débarqua en Bretagne au mois d'octobre 1793. Il avait espéré pouvoir unir les fédéralistes et les royalistes dans un même effort contre la Convention, mais quand il arriva, il était trop tard. Les fédéralistes étaient écrasés, les royalistes arrêtés (par application de la loi des suspects). Cependant les campagnes demeuraient prêtes à se soulever, malgré l'échec de la prise d'armes du mois de mars. Et il se rembarqua au mois de novembre pour annoncer que, si on pouvait les appuyer par le débarquement d'une armée de secours, 20.000 hommes se trouveraient réunis à Roscoff pour la recevoir, après s'être emparés en une nuit de Saint-Pol, de Landerneau, de Lesneven et de Morlaix. Malheureusement il fut arrêté en route, et ce n'est que le 28 février 1794 qu'il put s'échapper de sa prison et regagner l'Angleterre. Sa mission, complètement inconnue jusqu'ici, nous explique pourquoi certains documents parlent de l'existence d'un parti royaliste dans le Finistère dont on ne connaît en dehors d'elle aucune manifestation sérieuse.

Un autre rapport de Guimard de Coatidreux complète les renseignements sur l'organisation de la chouannerie. Il porte le nombre des chouans à 24.000. Le corps qui s'est montré à Paimpont (sous Puisaye) était de 1.360 hommes. Cinq ou six jours après il se trouvait grossi de 15 à 1600 recrues. « Le rassemblement formé à Elven et à Bignan sous MM. de Boulainvilliers et de la Bourdonnaye n'existe plus, mais le germe en subsiste ».

*
**

Un rapport de l'agent royaliste Fournier de Grandmesnil (p. 369) donne quelques détails sur les mêmes événements. Fournier avait quitté Jersey le 26 juillet chargé d'une mission de lord Moira. Il rencontra Puisaye le 1^{er} août à Hirodouer (lisez Irodouer) près Rennes, où il était en train

d'organiser ses troupes. Puisaye lui a dit que, s'il avait de l'argent, il pourrait armer de 20 à 22.000 hommes, qu'il groupait autour de lui de 16 à 18.000 hommes, grâce à l'emprunt de 300.000 livres fait par Fournier au nom du gouvernement anglais et dont le montant avait été remis à Puisaye (il en donna quittance le 3 août avec Chantereau et Berthelot fils), qu'il avait laissé trois divisions à Liffré, au Pertre et entre Laval et la Gravelle, que les insurgés morbihannais étaient au nombre de 10.000. Fournier donnait quelques nouvelles des opérations militaires. Le 10 août 300 chouans attaqués à Gévezé par 1.100 républicains étaient demeurés vainqueurs. Le 13, Puisaye avait livré combat dans la forêt de Romillé avec 400 hommes qui pour moitié n'étaient armés que de bâtons.

Un autre rapport, émanant de l'abbé du Nodon (du Noday ?) et rédigé dans le courant du mois de septembre (p. 491 à 497), commence par rappeler les événements désastreux de l'automne dernier, dont « la partie la plus brave et la plus dévouée des royalistes de Bretagne a été la victime », et qui l'ont obligé personnellement à errer d'asile en asile. Il continue ainsi (p. 494) : « Les débris de l'armée des chouans qui pendant tout l'hiver avaient harcelé les patriotes entre Vitré et Fougères, ayant poussé une pointe sur Plélan, Paimpont, Concoret et Montfort, battirent les patriotes à Plélan. Ce petit détachement royaliste ne comptait que 800 hommes. Cette promenade déterminait deux soulèvements : l'un de 1.200 hommes à Bignan, l'autre de 800 à Merdrignac, Illifaut, le Locoët et Saint-Méen. Ces deux insurrections, que leurs chefs furent obligés de faire éclater un peu trop vite pour répondre à l'ardeur de leurs soldats furent etcuffées en huit jours, et beaucoup de braves jeunes gens de la réquisition fusillés ».

L'abbé, très différent en cela de l'abbé Cercleron, fait un grand éloge de Puisaye, de ses talents militaires, de sa prudence courageuse, et surtout de ses principes. Son

autorité est reconnue par les chefs du Morbihan qui ont sous leurs ordres dix à douze mille hommes mal armés. Il avait prescrit le 10 août un mouvement général d'Irodouer sur Redon et de Saint-Méen sur Vannes, mais comme l'abbé a quitté la France le 2 septembre à destination de l'Angleterre, il ne connaît pas les résultats de ce mouvement.

Telle est cette intéressante série dont je me suis borné à extraire les faits qui m'ont paru essentiels. Le volume 623 renferme encore bien d'autres pièces, de nombreuses lettres de du Dresnay, de Fournier de Grandmesnil (par exemple, p. 509 à 512, un second rapport daté du 23 septembre) de Verteuil, un gentilhomme du Bas-Poitou, fils de l'ancien gouverneur de l'île d'Yeu, dont l'imagination fertile se fait jour en nombreux projets, une note de Joseph de la Roberie sur les opérations militaires de Charette, un rapport de l'abbé d'Esne (?), où il y a plus de phrases que de faits précis, etc.

VI

LA PACIFICATION DE 1795. — L'EXPÉDITION DE L'ÎLE D'YEU (Volume 624).

Le volume 624 contient 119 pièces, se rapportant toutes à l'année 1795. Sans offrir l'intérêt de premier ordre des documents des deux années précédentes, car les événements de 1795 sont plus connus, elles ne manquent pas d'intérêt pour la plupart. Je citerai en première ligne (n° 6) un mémoire de M. Carlet de la Rozière du 20 février 1795 sur le plan général qu'il conviendrait d'adopter pour la campagne qui va s'ouvrir. M. de la Rozière était un officier-général d'origine ardennaise (né à Pont-d'Arche près Charleville en 1733, maréchal de camp en 1781). Très estimé des princes, il devait en 1795 accompagner comme quartier-maître-général le comte d'Artois dans sa stérile expédition de l'île d'Yeu. Je laisse de côté les conseils qu'il donne

aux armées coalisées opérant sur l'Yssel, sur le Bas-Rhin et sur le Haut-Rhin, pour ne m'occuper que des diversions pour lesquelles il compte sur les royalistes du Poitou, de la Bretagne, du Languedoc et de la Franche-Comté.

La première, pour laquelle le concours de l'Angleterre est nécessaire, consisterait à débarquer 25.000 hommes (troupes anglaises ou émigrés français, il ne l'indique pas), 50 ou 60 pièces de canon, et les cadres nécessaires à l'embrigadement des insurgés. Le débarquement, à la tête duquel se trouverait le comte d'Artois, devrait avoir lieu entre la Loire et la Vilaine, le plus près possible du Croisic. L'armée, d'abord campée en avant de Guérande, devait se porter de là sur Herbignac, la Roche-Bernard, Redon, Saint-Nazaire et Montoir, Nantes étant le but à atteindre. Il faudrait qu'à ce moment les Vendéens, passant la Loire à Ancenis, vinsent donner la main à l'armée anglaise, et que les chouans se rendissent maîtres, suivant les cas, de Vitré, Fougères et Pontorson, ou de Vitré et la Guerche. Après la prise de Nantes, l'armée anglaise marcherait sur Rennes, en liaison avec les chouans. Ce n'est qu'après la prise de Saint-Malo et de Brest qu'on marcherait sur Paris.

Les deux autres diversions comportent un débarquement à Aigues-Mortes, pour venir en aide à l'armée royaliste du camp de Jalès, que M. de la Rozière, s'en exagérant l'effectif, évalue à 40 ou 50.000 hommes et qu'il suppose maîtresse de Nîmes, d'où elle devrait se porter sur le Pont-Saint-Esprit, Tarascon et Arles, puis pousser vers Cette, et, si elle ne pouvait s'en emparer, entrer en Roussillon; puis, l'envoi de troupes en Franche-Comté « où les habitants sont disposés à se révolter » et où on compte sur eux pour s'emparer de Salins, de Joux et de Blamont et bloquer Besançon, pendant qu'une armée (celle du prince de Condé), venant du Haut-Rhin, se dirigerait par Neufchâteau, Langres et Gray sur Dôle et Auxonne. Telle est la

première conception du plan qui devait aboutir à Quiberon, à quelques soulèvements partiels dans la Haute-Loire et l'Ardèche, et demeurer à l'état théorique en ce qui concerne la Franche-Comté.

*
**

La seconde pièce (n° 14) est la copie d'une lettre du prince de Condé au comte d'Artois, datée de Mulheim, où le prince avait son quartier général, le 3 juin 1795. Elle contient « copie du billet de l'assemblée des chouans établie à Rennes », lequel a été remis à M. le prince de Condé par le gentilhomme chargé de le lui apporter. Ce billet est signé Stofflet, le baron de Cormatin, maréchal de camp, Boishardy, commandant les Côtes-du-Nord, Forestier, officier général de Stofflet, de Solilhac, aide-major général, le chevalier de Busnel, commandant en chef d'Ille-et-Vilaine, de Bellevue, Béjary, officier général de l'armée de Charette, le chevalier de Chanterau (lisez Chantereau), chef de division, Paliérne, député du général Stofflet, Gourlet, député du général Scépeaux. Il est ainsi conçu : « Nous prions nos chefs nés de croire que la démarche que nous venons de faire (allusion au traité de la Mabilais, 10 avril 1795, auquel les plénipotentiaires de Stofflet s'étaient associés dans une certaine mesure) a été forcée par les circonstances, qu'après avoir combattu avec succès pendant deux ans et demi pour rétablir le roy, nous n'avons pas voulu perdre en un jour le fruit de nos travaux ».

Cette pièce prouve, ce que j'avais toujours cru, que dans la pensée de leurs auteurs, les pacifications de la Jaunais et de la Mabilais avaient pour but de transporter sur un autre terrain la lutte que Bretons et Vendéens soutenaient depuis 1793 pour le rétablissement de la royauté, et qu'ils étaient beaucoup plus en rapports qu'on ne le croit généralement, avec les royalistes de Paris et de l'extérieur.

Le prince de Condé forme d'ailleurs un peu la note lorsque, de la persistance des sentiments royalistes chez les chefs de l'insurrection, il conclut : « il paraît (par ce billet) que très heureusement leur paix n'est pas stable ». « Ils m'ont fait dire de plus, ajoute-t-il, que la première chose dont ils avaient besoin, c'était d'un Bourbon parmi eux, et qu'ils l'attendaient avec une grande impatience. J'espère que vous ne tarderez pas à les satisfaire ».

*
**

Le n° 29 est un rapport du marquis de Rivière, en date du 12 juillet 1795. Cet intrépide officier⁽⁹⁾, dont la vie allait être mêlée pendant dix ans à celle des royalistes de l'Ouest, revenait alors de sa première mission près de leurs chefs. Le début de son rapport leur est consacré, je le donne *in extenso*, la seconde partie ayant trait à la situation générale de la France.

« Le quartier général de l'armée de Charette était à Belleville, il y avait environ 14 divisions qui l'entouraient (c'est le chiffre consacré), tant à Vieillevigne qu'à Léger (lisez Legé), Palluau, etc.

» Ces derniers formaient environ 24.000 hommes, dont 12 rassemblés pour se battre et 12 occupés aux travaux de la campagne.

» Le général avait eu trois succès, un aux Hessards (lisez Essarts), l'autre à Palluau près des Quatre Chemins et le dernier, 2 juillet, à la Motte-Achard : il y avait eu dans les trois affaires 1.000 à 1.200 républicains de tués (lisons plus modestement 100 à 120, et nous serons plus près de la réalité), environ 200 prisonniers de faits; 1.500 rations de pain, 22 chariots peu chargés et plus de 60 chevaux tout équipés pris.

(9) Rivière était né au château de la Ferté-en-Reuilly (Cher) et non à la Ferté-sur-Chiers (Ardennes), comme le disent généralement ses biographes.

» Le général Sapineau et le général Fleuriot, oncle du général Charette, commandent l'armée du Centre et leur quartier-général est à Beaupaire (lisez Beaurepaire). Ils ont environ 14.000 hommes cantonnés dans les villages voisins, qui n'avaient pas encore repris les armes à l'époque du 1^{er} juillet, mais qui étaient en rassemblement (ce chiffre est exagéré, Sapinaud ne comptait que 4 à 5.000 mobilisables).

« Le général Stofflet était à Maulévrier. Il avait près de 20.000 hommes, qui n'avaient pas non plus encore repris les armes, mais ces divisions étaient aussi rassemblées. Il traînait en longueur pour assurer ses moissons. C'est un général plein de valeur et qui, dit-on, juge très bien les mouvements de l'ennemi, et exécute avec promptitude ses plans d'attaque. Quant à la politique il est conseillé par le curé de Saint-Loup (lisez Saint-Laud, c'est-à-dire Bernier), homme de beaucoup d'esprit, mais qu'on croit très ambitieux.

» Dans les trois armées, je ne crois pas qu'il y ait plus de 5 à 6.000 hommes de cavalerie (ce chiffre est fort exagéré).

» Sur la rive droite de la Loire, M. de Scépeaux a plus de 20.000 chouans. Un nommé Tête-quarrée (de son vrai nom Dupré), ci-devant meunier, commande un petit camp sur la route d'Angers à Ancenis, et j'ai été témoin qu'il inquiétait beaucoup la route, et enlevait de petits convois aux républicains, mais en général les chouans, tant dans cette partie que dans la Basse-Bretagne, le Maine, le Perche et la Basse-Normandie, sont par bandes de cinquante et de cent, point (faut-il lire *moins* ?) encore et ont peu de chefs expérimentés. Les divisionnaires ont écrit plusieurs fois au général Charette pendant que j'étais dans son armée pour lui demander de venir les commander, mais sa réponse a été qu'il ne quitterait ni ses Vendéens ni son pays où il était sûr de se maintenir pour un où toutes les forces de la République pourraient l'entourer avant que son armée fût organisée et qu'il en eût connu l'esprit.

» Toutes les provinces que j'ai nommées plus haut ont toutes la volonté bien prononcée de remettre le roi sur le trône, mais n'ont pas la subordination nécessaire pour être conduites en armée et pour avoir la patience d'attendre le résultat des opérations militaires bien combinées.

» Le général Charette dit que si Monseigneur (le comte d'Artois) était aux armées vendéennes, on pourrait sortir du pays plus de 20.000 (hommes) des trois corps d'armée réunis, bien assurer les derrières avec les forces qui resteraient dans la Vendée et le haut et bas Poitou, avoir les moyens de tirer ses vivres par Angers dont on se serait rendu maître après avoir passé la Loire entre Oudon et Ancenis, et marchant sur les pays chouannés où ils seraient reçus avec enthousiasme, ayant Monseigneur à leur tête dont la présence accorde tous les chefs et les réunit et pour les armées et pour l'intérieur du royaume qui ne voit plus qu'un seul et même but ».

*
**

Cinquante-huit pièces ont trait à la stérile expédition de l'île d'Yeu. Treize seulement ont été publiées, du moins dans les histoires générales de la guerre de Vendée ou les biographies de Charette (Beauchamp, Créteineau-Joly, Muret, Deniau, Chassin, Bittard des Portes), ce sont les n^{os} 21, 60, 66, 67, 68, 70, 72, 73, 78, 79, 80, 81, 89. Parmi les autres, j'indiquerai sommairement celles qui précisent des dates ou des faits : n^o 24, lettre de Charette au comte d'Artois lui exprimant l'espoir de le voir venir en Vendée, 30 juin; n^o 25, proclamation de Charette, 30 juin; n^{os} 28 et 33, lettre de lord Grenville au comte d'Artois lui annonçant l'arrivée du vaisseau qui doit le transporter en Bretagne, 7 juillet, et réponse du comte d'Artois, 19 juillet; n^o 32, lettre de Duverne, un des chefs de l'agence royaliste de Paris, au comte d'Artois sur la nécessité de se mettre à la tête des

Vendéens, et lui conseillant, si l'Angleterre se refuse à lui en fournir les moyens, de suivre à cet égard les avis du marquis de Rivière, 17 juillet; n° 34, lettres du prince de Condé et du duc de Bourbon son fils au comte d'Artois sur la participation du duc de Bourbon à l'expédition projetée, 20 juillet et 9 août; n° 41, lettre de lord Grenville au comte d'Artois sur son arrivée à Spithead, 7 août; n° 42, lettre de Charette à Louis XVIII au sujet de son avènement au trône, 9 août; n° 74, lettre du comte d'Artois au conseil de l'armée catholique et royale de Bretagne pour leur annoncer l'envoi de M. de Vauban, 22 septembre; n° 77, lettre de Charette au comte d'Artois indiquant les Sables comme étant le point dont il importe de s'emparer pour le débarquement, 24 septembre; n° 82, réponse du comte d'Artois affirmant que, dans l'impossibilité où l'on est de prendre les Sables, le débarquement aura lieu à Saint-Gilles, 28 septembre; n° 87, lettre du général anglais Doyle au comte d'Artois lui annonçant le retour du marquis de Rivière et le départ des troupes de l'île d'Yeu; nos 92 et 93, lettres de lord Grenville au comte d'Artois sur la nécessité de faire rentrer à Portsmouth les troupes envoyées à l'île d'Yeu, 22 et 25 octobre; de nombreuses lettres du duc d'Harcourt, du comte de Sérent, du comte de Chatillon, du comte de Nantiat, de Puisaye, de Cadoudal.

J'insiste simplement sur les quatre pièces de cette période qui me paraissent les plus intéressantes.

La première (n° 57) est une lettre des membres du Conseil général des armées catholiques et royales de Bretagne, adressée le 12 septembre au comte d'Artois. De peur que le prince n'ait pu leur faire parvenir ses ordres par suite d'un obstacle quelconque, ils lui envoient le général Georges Cadoudal pour le renseigner à tous égards. Ils insistent sur la nécessité d'une action immédiate pour profiter de la stupeur et du défaut d'approvisionnements des ennemis. Sinon les républicains qui déjà s'efforcent de parer

au danger reprendront courage, les soldats vendéens au contraire perdraient le leur, et l'on aurait à regretter « la plus belle, mais aussi la dernière des occasions ». La lettre est signée : C^{te} Joseph de Puisaye, général en chef, Le Mercier, de Boutouillic et Duquevirai (?).

La seconde (n° 58) est une lettre écrite le même jour, à la nouvelle de l'arrivée du comte d'Artois dans la baie de Quiberon. Elle promet 6.000 hommes pour le troisième jour, le double le lendemain, et de nouveaux renforts les jours suivants. Elle est signée : comte Joseph de Puisaye, général en chef, Georges, général de Vannes, Gautier, député de l'armée de Scépeaux, Mercier, major général et de Boutouillic.

La troisième (n° 83) est une note de M. de Rivière au comte d'Artois, du 28 septembre. Il demande que le prince témoigne par une lettre sa bienveillance aux principaux chefs vendéens qui ont actuellement repris les armes, et qui sont M^{rs} Charette, le général Couëtus, Sapineau, Fleuriot, le m^{is} de Bruc. Tous ont éprouvé des malheurs, tous se sont couverts de gloire, et tous veulent courir de nouveaux dangers sous les ordres de Monsieur, trouvant près de lui la fin de leurs maux, leurs espérances étant fondées sur des bases non douteuses. Des républicains même disent en France : « On veut la guerre civile, on veut nous détruire, l'Angleterre promet, mais elle ne nous donnera ni roi ni prince. S'il est avec vous, nous verrons ».

VII

LES ARMÉES ROYALISTES, D'APRÈS M. DE RIVIÈRE

(Volume 624).

Le quatrième (n° 94) est un rapport de M. de Rivière du 4 décembre. A cause de son importance je le donne *in-extenso* :

« Il est de la plus grande importance de décider le général Stofflet à recommencer la guerre à l'instant où Monsieur aura mis pied à terre, plus tôt, s'il est possible; il est disposé à favoriser le débarquement, s'il pouvait y croire; il pense que l'Angleterre ne veut donner que de faibles secours; il désire l'arrivée de Monsieur, mais il dit : *Je ne pourrai croire que l'Angleterre amène son Altesse que quand je le verrai.*

Il n'aime point Charette et semble vouloir faire le contraire de ce que ce général lui propose, choqué de ce qu'il lui avait fait faire la paix malgré lui et de ce qu'il a recommencé la guerre sans son aveu. Il s'en venge en continuant sa pacification. La haine de ces deux généraux est trop forte pour qu'on parvienne, je crois, à l'éteindre, mais tous deux, bien franchement royalistes, obéiront passivement à Monsieur, mais je crois essentiel que ces deux chefs reçoivent des ordres particuliers sans qu'on puisse faire commander l'un par l'autre et sans que Monsieur aye l'air de faire beaucoup plus de cas de l'un que de l'autre, Stofflet ayant déjà paru affligé de ce que le Roi et Monsieur étaient beaucoup plus occupés de correspondre avec Charette qu'avec lui. Monsieur ferait peut-être bien d'y envoyer M. de Colbert.

» M^{rs} Sapineau et Fleuriot commandent l'armée du Centre; ils sont remplis de bonne volonté, ont dans ce

moment une partie de leur armée avec le général Charette et exécuteront tout ce qu'on leur demandera avec un très grand zèle et un dévouement sans bornes aux volontés de Monsieur. Ils m'ont manifesté leur attachement d'une manière sensible et énergique. Monsieur fera, je crois, très bien de leur écrire en particulier; leur activité doublera.

» M. de Scépeaux commande sur la rive droite de la Loire, depuis Sablé jusqu'à Cordemais, 5 lieues au delà de Nantes. Il est entierrement (*sic*) dévoué à Stofflet, il fait le projet d'une nouvelle pacification, disant qu'ils attendent un moment plus favorable, de l'argent et la liberté de tous les prisonniers chouans avant de déclarer de nouveau la guerre. Pendant que M. de Scépeaux était à Paris, son armée ayant tenu conseil a cru devoir recommencer la guerre, il a manqué en être victime à Paris et le temps qu'il a été absent de son armée l'a fait après mal recevoir à son retour, mais il a, quoiqu'on en dise, repris crédit parmi les officiers et soldats et l'appui qu'il a de Stofflet le rendra maître des opérations des chefs qui voudraient voler de leurs propres ailes. M. de Scépeaux et M. de Béjarri, son conseil, ont écrit au Roi pour l'assurer de leur dévouement à sa personne. Le général Stofflet vient d'envoyer M. Le Veneur près du Roi.

» Le général Charette n'avait offert à Stofflet que 3 milliers de poudre, ce qui l'avait choqué. Il disait que c'était un piège pour le mettre dans sa dépendance, et que quand les 3 milliers seraient brûlés, l'on ne lui en donnerait d'autres qu'à des conditions désavantageuses, qu'au surplus il aimerait mieux périr mille fois que de voir Charette lui faire la loi. Je crois que l'on vient de lui en faire proposer un peu plus. Monsieur fera bien d'engager Charette à lui en envoyer et de lui faire passer de l'argent.

» Il sera nécessaire que Monsieur envoie un officier à toutes les armées, muni de lettres pour chaque chef indépendant qui, ne cessant de répéter qu'ils se feront tuer pour

l'avoir parmi eux, seront flattés de la reconnaissance que S. A. leur en témoigne et doubleront de zèle pour son service.

*
**

» M. Bernier, curé de Saint-Laud, est l'ami et le conseil de M^{rs} Stofflet et Scépeaux. Ils ne font rien sans son avis et quand il a dit : *Je veux*, il est ponctuellement obéi. C'est lui qui a écrit la protestation faite par Stofflet à l'époque de la paix de Charette avec les républicains. Ce M. Bernier a beaucoup d'esprit, une éloquence facile. Il veut faire jouer à Stofflet le premier rôle dans le parti royaliste et ne peut souffrir que Charette veuille rabaisser son héros. Il est très dissimulé, déteste Charette, mais cache plus sa haine que Stofflet. Il est bon royaliste, mais il attend dans ce moment beaucoup de l'opinion et, tout en disant que les autres font bien de se battre, il s'oppose à ce que Stofflet reprenne les armes en ce moment, c'est un homme à ménager, qui a du génie, qui a donné souvent de bons conseils, et si Monsieur a l'air de l'apprécier, il se le sera bientôt acquis.

» De la poudre, de l'argent, des sabres, des mousquetons et des pistolets sont attendus avec impatience, et le général Charette désirerait bien que Monsieur fit demander quelques bâtiments chargés de biscuits en attendant qu'on puisse avoir du bled.

» Monsieur peut écrire à M. de Scépeaux et à M. de Châtillon, qui commande l'armée en l'absence du général, et qui la faisant battre souvent doublera d'activité, sachant que ses travaux sont connus et appréciés. Je recommande aussi à Monsieur et à son souvenir M. de Bourmont, mon ancien camarade, adjudant général de l'armée de Scépeaux qui, par son activité, a hâte son rassemblement, s'est exposé plusieurs fois en sortant et en rentrant de France, tant en cherchant des officiers à l'armée de Condé qu'en sollicitant

près du ministre en Suisse quelques secours de l'Angleterre: il est jeune, actif, intelligent, et j'ai eu et j'aurai des notes qui pourraient être essentielles à Monseigneur et que M. de Bourmont fera passer.

» On a murmuré longtemps en Bretagne de la longue absence de M. de Puisaye, il n'a pas regagné la confiance en perdant Quiberon, il a donné des brevets à des officiers mésestimés. M. de Pontbellanger, commandant pour lui dans le Morbihan, est accusé d'avoir volé une caisse, condamné à être fusillé si on parvient à l'arrêter⁽¹⁰⁾. Georges est général à sa placé et aimé et considéré dans le pays. Un officier m'a assuré que Charette avait refusé de faire part à Stofflet de la prochaine arrivée de Monsieur, soupçonnant son royalisme, mais dans ce que j'ai vu et entendu, j'ai jugé que la haine seule qu'il porte à ce général l'empêche d'aller au-devant de secours qu'il désirerait et qui lui sont bien nécessaires. Monsieur ne pourra juger ces généraux qu'après les avoir vus séparément, mais je crois qu'il fera bien de ne pas se presser de donner à l'un un grade supérieur à l'autre. Charette ne parle que du bien général, du service du Roi, de son attachement à votre personne, mais tous les chefs l'accusent d'ambition. Il est donc nécessaire de lui laisser quelque chose à désirer, et ne pas augmenter la jalousie d'un homme (Stofflet) qui a plus de 25.000 hommes et qui est, de l'aveu de tous et même de Charette, un très bon général. Les chefs indépendants sont M^r de Charette, Stofflet, de Sapineau et de Scépeaux, commandant depuis l'arrestation de M. de Cormatin.

» M. de Busnel commande le département de la Vilaine (*sic*), M^r Georges, du Morbihan, M. de la Vieuville, des Côtes-du-Nord, M. le comte de Frotté, la Normandie, entre Avranches et Alençon. Il faudra un grand ménage-

(10) Pontbellanger, qui avait remplacé Tinténiac, avait perdu la tête en apprenant le désastre de Quiberon, et avait abandonné ses soldats; comme toujours, en pareil cas, on l'accusait d'avoir emporté la caisse de l'armée.

ment pour les officiers de toutes ces armées, mais il est bon cependant de décider les chefs à mettre dans leurs armées beaucoup de gentilshommes, car sans cela l'armée ne serait plus composée que de bourgeois non propriétaires et difficiles à discipliner. Si Monsieur veut écrire au Roi, M. de Bourmont, à qui j'enverrai le paquet, le fera passer par Paris. Il est essentiel que Monsieur envoie le plus tôt possible à Stofflet.

» Le général Charette ayant envoyé à Noirmoutier et sachant que la flotte n'était pas arrivée imagina que son projet de la descente à la pointe de l'Aiguillon était accepté de suite et il y marcha. M^{rs} Sapineau et Fleuriot lui amenant 5.000 hommes et 500 chevaux se joignirent à lui dans une plaine près de la Roche-sur-Yon, où j'ai trouvé le général. On avait attaqué une de ses divisions et il se préparait au combat; ayant connaissance de nouvelles forces arrivées dans son pays, il résolut avec les chefs qui l'accompagnaient de marcher du côté des Sables, et de se battre tous les jours jusqu'à ce que les généraux anglais eussent attaqué les Sables; cette place est importante, aisée à prendre par mer et le général l'attaquera dès qu'il entendra le canon anglais, se tenant toujours à très peu de distance de cette place. Il ne voit d'autre moyen de descendre, à moins de vouloir faire sur la côte de Saint-Jean-du-Mont un débarquement de vitesse ».

VIII

LES ARMÉES VENDÉENNES, D'APRÈS M. DE COLBERT (Volume 625).

La première des 91 pièces contenues dans le volume 625 est un rapport du chevalier de Colbert sur l'état des armées vendéennes au début de 1796. Sachant l'attachement que Stofflet, ancien garde-chasse des Colbert pour

leur domaine de Maulévrier, avait conservé pour la famille de ses maîtres, on lui avait envoyé le second des deux frères Colbert, le chevalier, pour le décider à reprendre les armes. Voici presque en entier le texte de son « aperçu ».

Armée de Stofflet. — « Cette armée est divisée en 8 parties, chacune a son chef de division, un lieutenant et un aide-major. Dans chaque paroisse il y a en outre deux capitaines, dont chacun commande la moitié des hommes en état de porter les armes. Lorsque le général veut faire un rassemblement, il envoie un courrier au chef de division qui aussitôt fait passer l'ordre aux capitaines qui conduisent la moitié ou la totalité de leurs troupes au lieu indiqué.

» Il n'existait aucun rassemblement, aucun corps organisé il y a huit jours. La garde territoriale n'avait jamais été formée. Sous prétexte de réprimer les déserteurs qui parcourent le pays et souvent pillent les habitans comme les républicains, le général Stofflet a donné ordre à ses chefs de division de rassembler le plus de chasseurs qu'ils pourraient; cette garde territoriale ne doit être composée que d'habitans du pays, mais il s'y mêlera beaucoup de déserteurs.

» Stofflet estime à 20.000 hommes le nombre des habitans en état de porter les armes, les deux tiers au moins ont des fusils, et beaucoup ont de petites provisions de poudre ou de cartouches dont ils se sont munis à leurs frais. Il n'existe plus rien de l'immense quantité de canons pris aux républicains : tout ce que Stofflet avait caché a été dénoncé et enlevé. Il a environ 1.500 livres de poudre que M. de Charette lui envoya sur les 5.000 débarquées au mois d'août.

» La Sèvre devrait servir de limites au territoire de Stofflet, mais par condescendance pour M. de Charette, lors de la pacification, il céda à M. de Bruc les paroisses comprises entre la Divatte, la Loire et la Sèvre; cette cession est maintenant très fâcheuse, en ce que cette partie, isolée de M. de Charette et ayant des chefs sans énergie,

est écrasée par les républicains qui la pillent et la désarment. Les paroisses de cet arrondissement se sont réclamées de Stofflet, et M. de Bruc s'étant caché, les républicains avaient quitté le pays, mais les habitans ayant fusillé quelques réfugiés, 500 hommes sont revenus à Loroux et vexent les habitans. La Sèvre jusqu'à sa source, le Layon, la Loire et la Divatte forment les limites du territoire de Stofflet. Les divisions de Cerisaie et de Bressuire s'étendent du côté de Parthenay. En temps de guerre, beaucoup d'habitans de ce pays venaient joindre les royalistes, mais maintenant les républicains dominent dans le pays.

» Par le traité les républicains devaient évacuer le pays et liquider le papier émis par le général Stofflet pour le service de l'armée. Ces deux conditions n'ont nullement été remplies. Les républicains occupent les postes de Doué, Thouars, Bressuire, Cerisaie, Châtillon, Mortagne, Tiffanges et Clisson, qui entourent le territoire, et ils le traversent par ceux de Cholet, Nuillé, Vezins et Coron qui leur assurent la libre communication pour leurs convois venant de Saumur. Les postes de Chemillé et de Saint-Lambert protègent ceux venant d'Angers... Les troupes réparties dans les postes ci-dessus ne se montent pas maintenant à 2.500 hommes...

» Dans chaque paroisse il y a des commissaires pris parmi les propriétaires ou métayers les plus intelligens qui sont chargés de la partie des approvisionnemens de l'armée, de la partie civile, rendant compte à M. le curé de Saint-Laud, commissaire général, de la perception des rentes et revenus appartenant au clergé que l'on peut percevoir, et qui servent à l'entretien de l'état-major, d'un certain (nombre) de chasseurs affidés que le général a avec lui et aux dépenses de correspondance et autres.

» On peut estimer que la population du Bas-Anjou est diminuée des trois-quarts. Presque toutes les petites villes ou gros bourgs sont déserts, tous sont brûlés presque en

totalité, il est peu de métairies qui n'aient eu le même sort, et l'on compte 4 ou 5 châteaux existants, mais pillés. Malgré cela les terres sont cette année cultivées au moins aux trois-quarts de la culture ordinaire et les bestiaux sont assez communs. Les républicains ayant tiré ou consommé beaucoup de foin dont on n'avait serré qu'une petite quantité, il est assez rare, ainsi que l'avoine dont on n'a presque point semé depuis deux ans.

» L'esprit du peuple est toujours bon, mais il n'a plus généralement l'énergie qui l'a distingué dans le commencement de cette guerre, ce qui doit être attribué à la mort d'une grande partie des plus jeunes et des plus braves et au repos qu'a procuré la paix. Avant le traité avec la République, le peuple croyait que c'était un combat à mort et se battait en désespéré; maintenant, il lui faudrait un motif puissant, un véhicule extraordinaire, un prince, pour lui faire quitter sans regret l'espèce de calme dont la paix le fait jouir.

» La confiance est toujours la même pour Stofflet et pour le curé de Saint-Laud. Le souvenir du passage de la Loire et des malheurs qui en sont résultés est gravé dans la mémoire des habitans de ce pays, au point que rien ne les déterminerait à la repasser; ils se porteraient aussi avec répugnance dans le pays de M. de Charette. On ne peut compter sur une force disponible dans ce pays que lorsque Stofflet ayant repris les armes, il aura des fonds qui le mettront à même de solder les déserteurs qui viendraient en foule si on pouvait les payer; on peut assurer avec certitude que des corps entiers et au moins de nombreux détachements se joindraient aux royalistes ».

*
**

Armée du Centre. — « Cette armée, qui n'est en quelque sorte qu'une partie de celle de M. de Charette, peut être forte d'environ 5.000 hommes. Le territoire qu'elle occupe

est borné par la Sèvre et par le grand chemin de Nantes à Saint-Fulgent, et il s'étend environ jusqu'à la Chataigneraie. Cette armée, protégée d'un côté par celle de M. de Charette, de l'autre par celle de Stofflet, a peu souffert tant que la guerre a été générale. Forcé de reprendre les armes par M. de Charette qui le menaçait de marcher sur lui, M. de Sapinaud a montré plus de bonne volonté que d'activité; excepté une affaire à Mortagne, cette armée n'a rien fait depuis qu'elle a recommencé les hostilités, et il n'y a eu de rassemblement considérable que celui avec lequel M. de Sapinaud vint joindre M. de Charette auprès de la Roche-sur-Yon, au mois de septembre. Il était d'environ 3.000 hommes.

» Le 1^{er} décembre, les officiers de cette armée sont venus prier le général Stofflet d'être médiateur entre eux et la République pour éviter la ruine de ce pays. Stofflet a accepté et a vu le général Hoche. Les républicains ont évacué en grande partie ce territoire, mais quelques hostilités commises par les habitans les ont rappelés; ils occupent Beaupaire, Pouzauges et les Herbiers. M. de Charette, il y a six jours, s'est porté jusqu'à la Bruffière pour réinsurger ce pays; mais repoussé par 1.500 républicains, il a été contraint de se retirer dans son pays (2 janvier 1796). Les républicains tâchent de désarmer entièrement l'armée du Centre : ils en viendront difficilement à bout. Un officier de cette armée, qui était un déserteur, a découvert où était la poudre que M. de Sapinaud avait cachée. Il y en avait 2.500 liv. C'est une grande perte, M. de Sapinaud est maintenant caché dans le pays de Stofflet, ainsi que M. de Fleuriot, oncle de M. de Charette, vieillard que son âge rend peu propre à une guerre qui demande une grande activité et une santé qui puisse résister aux fatigues ».

**

Armée du Poitou. — « Cette armée peut être forte de 18 à 20.000 hommes. Lorsque M. de Charette attaqua Saint-Cyr, il y avait de 12 à 15.000 hommes; ayant reçu des armes et des munitions, ses soldats étaient en général bien armés. Il a avec lui maintenant de 3 à 4.000 hommes, quand il fait un rassemblement. Il avait 8 à 900 chevaux; ce nombre est maintenant réduit à 500, et il est à craindre que la fatigue ne le réduise encore plus. Il peut avoir de 12 à 15.000 hommes contre lui, qui paraissent chercher surtout à forcer les habitans à traiter avec eux et à les désarmer. Il est possible que surtout dans l'hiver, à l'aide des chemins détestables et de la connaissance du pays, surtout par sa grande activité, M. de Charette se soutienne jusqu'au moment où la présence d'un prince fera reprendre les armes à tout le pays. Ni M. de Charette, même dans le temps le plus florissant, ni Stofflet ne peuvent, par la nature de leurs armées actuelles, envoyer 6.000 hommes à 40 lieues de leur pays ».

**

On peut annexer à ce rapport, comme en étant le complément en ce qui regarde l'armée de Stofflet, une note du chevalier de la Garde, officier de cette armée, rédigée à Londres à la date du 26 janvier (n° 17), qui est surtout un état détaillé des choses qui lui sont nécessaires, fusils, canons, officiers, argent, etc., car s'il peut « aux premiers ordres qu'il donnera, rassembler 24.000 hommes, il n'en a que 16.000 armés ».

IX

L'ARMÉE DE SCÉPEAUX. -- LES IDÉES DE M. DE BOTHEREL

(Volume 625).

Dans la même catégorie de documents je fais rentrer un très long et très intéressant rapport sur l'armée de Scépeaux, remis au comte d'Artois à Edimbourg le 30 janvier 1796 par MM. de Bourmont, de Payen et de Verdun. J'en détache la première partie, relative à son organisation.

» L'armée de Scépeaux s'étend depuis la Vilaine jusqu'à la Sarthe et depuis les environs de Mayenne et la frontière de Normandie jusqu'à la Loire. Elle est composée d'un général, d'un général-lieutenant, d'un major-général, d'un inspecteur, d'un commandant de cavalerie, de 10 chefs de division, de 10 majors de division et de 10 adjudants de division ».

En désignant chaque division par la localité qui lui sert de quartier-général, nous rencontrons successivement : Beligné 1.500 hommes, sous Le Lion (Plouzin); Auverné, 1.500 h. sous Cœur-de-Lion (Terrien); Couffé, 1.600 h., sous Palierne; Marans, 1.500 h., sous Sans-Peur (Ménard); Denazé, 800 h. sous Lecomte; la Chapelle-sur-Erdre, 2.000 h. sous Denis; Daon, 1.500 h. sous Gaullier; Clerré (?), 900 h. sous De Valois; Bazouges 3.000 h., sous Taillefer; les environs de la Flèche formant la dernière division, forte de 800 h., sous Tranquille (Châtelain); 200 h. de cavalerie et 150 chasseurs à pied du quartier-général complétant l'effectif de l'armée (au total 15.650 h.), sans compter, « dans l'étendue du territoire occupé par M. de Scépeaux, 20 ou 25.000 hommes qui n'ont pas d'armes et pourtant bonne envie de s'en servir ».

Huit de ces divisions remontaient aux origines de la chouannerie. Dès les débuts de celle-ci, au printemps de 1794, nous apercevons les divisions de Ménard, de Plouzin, de Palierne, de Gaullier, de Terrien, quoique avec des chefs différents, Sarrazin, Desloges, Gourlet, Coquereau et Duparc ⁽¹¹⁾, de Valois et Châtelain avaient remplacé Treton dit Jambe d'Argent et Courtillé dit Saint-Paul. Lecomte avait toujours commandé les insurgés du Craonnais. Les divisions Denis et Taillefer étaient un peu plus récentes. L'état de 1796 nous montre qu'à ce moment l'autorité de Scépeaux n'était pas reconnue par deux divisions qui firent plus tard partie de l'armée royale du Maine sous Bourmont, celle d'Ernée, qui suivait plutôt l'impulsion de Puisaye, et celle de Lassay, que commandait Métayer, dit Rochambeau, et que les intrigues du comte de Médavy avaient, à la fin de 1795, entraînée dans l'orbite des chouans de Basse-Normandie.

*
*
*

Quoiqu'elle se trouve dans le volume suivant, je préfère placer ici une pièce qui se lie étroitement avec le rapport dont je viens de parler, c'est l'état des grâces sollicité par le comte de Châtillon pour les officiers de l'armée catholique et royale du Comté nantais, d'une partie de l'Anjou et du Bas-Maine, à la date du 6 juillet 1798 (vol. 626, n° 87). Pendant que Scépeaux faisait sa soumission et refusait d'envisager l'éventualité d'une nouvelle prise d'armes, le comte Pierre-Louis Godet de Chatillon, gentilhomme breton, qui avait rempli près de lui les fonctions de général-lieutenant, était passé en Angleterre et demandait des lettres de commandement et une autorisation pour traiter avec les officiers républicains et accorder à chaque

(11) BEAUCHAMP, *Histoire de la guerre de la Vendée*, 1^{re} éd. (1806), t. III, p. 86-87.

officier le brevet correspondant au nombre d'hommes qu'il commandera.

Sauf le major-général Bourmont, qui avait sans doute déjà reçu ce qu'il désirait, tous les autres officiers supérieurs de l'armée figurent sur cet état. Chatillon demande le brevet de maréchal-de-camp pour le chevalier de Turpin de Crissé, inspecteur général ayant fait la guerre de la Vendée dès sa première prise d'armes, âgé de 48 ans ⁽¹²⁾, et treize brevets de colonel, pour le chevalier d'Andigné, ancien officier de la marine, adjudant-général, pour onze chefs de division, six que nous connaissons déjà, Plouzin chef de la division de Varades, dont le commandement s'étend depuis Ancenis jusqu'à Saint-Georges en Anjou, ayant fait toute la guerre de la Vendée, où il a reçu deux blessures, Terrien, chef de la division de Chateaubriant, ayant fait toute la guerre de la Vendée où il a été blessé trois fois, Paliérne, chef de la division de Nort, ayant fait toute la guerre de la Vendée, où il a été blessé trois fois, Denis, chef de la division de Blain, ayant fait toute la guerre de la Vendée, où il a été blessé une fois, Sans-peur (Ménard), chef de la division de Segré ayant fait toute la guerre de la Vendée, où il a été blessé plusieurs fois, Gaullier, chef de la division de Sablé, ayant fait toute la guerre de la Vendée où il a été blessé. puis les deux successeurs de Lecomte et de Taillefer, qui avaient péri l'un et l'autre au cours de 1796, Armand (M. de Narcé), chef de la division de Craon, ayant fait toute la guerre de la Vendée, et le chevalier de Tercier, ancien officier et chev. de St-Louis, ayant fait la guerre dans le régiment de La Châtre (lisez de Béon) et pris à Quiberon, chef de la division d'Evron, le successeur de Valois rallié à la République, Gueffontaine, pris à Quiberon, après avoir fait toutes les campagnes du régiment de La

¹²⁾ En marge on lit : « a été arrêté prisonnier en même temps que Scepeaux et d'Autichamp, et n'a été relâché qu'avec eux. »

Châtre, commandé les chasseurs de Bourmont et avoir été blessé à leur tête, destiné à commander la division de Laval; deux nouveaux, Michel de Tharon, chef de la division de Pontchâteau, ayant 28 ans de services et étant capitaine de dragons au régiment de Monsieur depuis 1778, ayant fait la guerre au régiment de Béon, puis en Bretagne en 1795 et 1796, et le chev. de Pioger, chef de la division de Guérande, ancien capitaine au régiment de Rohan-Soubise, ayant fait la guerre à l'armée en 1796; (Châtelain, dont la division formait probablement le noyau de l'armée du Haut-Maine sous Rochecot, ne figure pas dans cet état), enfin pour Gourlet, commandant la cavalerie, ayant fait toute la guerre de la Vendée où il a été blessé plusieurs fois.

Pour en finir avec l'armée de Scépeaux, je citerai encore un mémoire du comte de Médavy (n° 55), de juillet 1796, où ce gentilhomme (parisien de naissance) assez intrigant, qui avait essayé de se faire une situation assez importante dans le parti royaliste en Normandie où il avait des propriétés, attribue la pacification de juillet 1796 à la conduite inconcevable du général Scépeaux; il donne en même temps quelques détails sur les différents partis qui se partagent la Convention, nom sous lequel il continue à désigner les deux Conseils qui lui avaient succédé, et prétend que le plus fort était celui du duc d'Orléans, par quoi il faut entendre les anciens amis de Danton.

*
**

Une intéressante série de documents est celle qui a rapport aux projets de remplacement du comte de Puisave comme général en chef des royalistes bretons. Dès la fin de 1795 je trouve dans le vol. 625 (n°s 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 109, 110) différentes pièces indiquant qu'on avait d'abord songé au comte Edouard de Moustier, gentilhomme franc-comtois, auquel le comte d'Artois écrivait le

Il décembre pour l'appeler auprès de lui, et l'entretenir de cette mission. Puis on songea à dédoubler ses fonctions et le 13 janvier 1796 le comte d'Artois écrivait à Puisaye pour lui enjoindre de donner connaissance au Conseil des armées catholiques et royales qu'il venait de nommer le prince de Rohan commandant en chef et le comte de Moustier commissaire du roi pour les affaires civiles en Bretagne (vol. 625, n° 7). Il s'agissait d'un membre de la branche de Montbazon et non d'un Rohan-Chabot, et ces documents sont intéressants pour nous montrer combien le comte de Vauban a altéré la vérité sur cette affaire dans ses *Mémoires* (p. 362 à 368), comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres. Vauban prétend que le prince de Rohan désirait se rendre en Bretagne, et que ce fut le comte d'Artois qui le lui fit défendre, voulant réserver cette mission au marquis de Sérent, son favori; or le 15 janvier, le comte d'Artois annonçait officiellement au prince de Rohan sa nomination de commandant en chef des royalistes de Bretagne (n° 11); le 24 janvier, le prince de Rohan répondait (n° 16) par une lettre où, tout en protestant de son dévouement, il refusait en somme la mission qu'on lui offrait.

Deux raisons surtout paraissent l'y avoir déterminé. Sans doute on l'envoyait en Bretagne parce que l'on espérait que son nom ferait taire les rivalités personnelles, et que nul ne refuserait d'obéir à un Rohan, mais il voulait, avant de partir, être assuré qu'il en serait ainsi par le rapport de « personnes de choix douées d'esprit d'examen et de conciliation », dont il demandait l'envoi préalable en Bretagne⁽¹³⁾. De plus, il ne voulait pas être jeté à la côte comme un proscrit sans ressources, mais demandait qu'on lui préparât pour son arrivée la considération et le respect qui doivent accompagner sans cesse un représentant du

(13) Dans une note sans date (n° 84) le duc d'Harcourt n'était pas éloigné de lui donner raison, disant qu'il fallait d'abord rappeler Puisaye, sans quoi le nouveau chef ne pourrait se dépêtrer de ses intrigues.

roi. Bref — et c'était le malentendu continuel qui divisait les chefs des insurgés et certains conseillers du comte d'Artois, par exemple, le comte de la Chapelle, gentilhomme normand, qui, après avoir rempli à l'île d'Yeu les fonctions de major-général de sa petite armée était près de lui comme une sorte de ministre de la guerre, et qui cette même année, le 30 avril (n° 44), insistait sur les inconvénients qu'il y aurait à se livrer aveuglément aux désirs énoncés par les royalistes de Bretagne pour que le comte d'Artois vint se mettre à leur tête — le prince de Rohan voulait bien combattre, il ne voulait pas *chouanner*.

Sur son refus, le comte d'Artois songea à Armand de Sérent, fils aîné du gouverneur des ducs de Berry et d'Angoulême, dont Vauban fait le portrait le plus haineux et le plus injuste, et qui, lui, n'hésita pas à courir les risques d'un débarquement. C'est dans une lettre du duc d'Harcourt à lord Grenville du 4 février (n° 24) qu'apparaît pour la première fois l'idée de la mission de Sérent. Le 11 mars, celui-ci quittait Jersey pour la France, et dans une lettre qu'il écrivait au moment de partir, loin de manifester les sentiments que lui prête Vauban, il insistait près du comte d'Artois sur la nécessité de suivre une ligne de conduite favorable à Puisaye (n° 31). Malheureusement le 17 mars il était pris au débarquement et fusillé séance tenante. Quelques jours après, son frère Bernardin qui l'avait accompagné et M. de la Vieuville succombaient à leur tour dans une escarmouche, comme le raconte une lettre du prince de Bouillon en date du 13 avril (n° 42).

Plus heureux, le comte de Moustier était débarqué sans encombre trois jours auparavant sur un autre point de la côte, mais ses fonctions de commissaire civil étaient d'ordre secondaire et ne lui permettaient pas d'établir l'unité de direction dans le parti. Après comme avant la pacification, les discussions continuèrent, c'est ainsi que le 29 octobre, Puisaye écrit au duc d'Harcourt pour se plaindre de la

nomination de M. de Rochecot au commandement de plusieurs points de son arrondissement (les deux chefs se disputaient les divisions de la Mayenne occidentale), et offre sa démission en conséquence.

*
**

Une autre pièce intéressante (n° 28) est un mémoire du comte de Botherel qui continue à prendre le titre de procureur-général-syndic des Etats de Bretagne, rapport daté de Sommerston, le 17 février 1796, avec indication de l'adresse du comte à Londres, Chatton-Street, n° 40. Ce mémoire, adressé à lord Grenville, a pour but de dissuader le ministère anglais de conclure la paix avec la France, comme le bruit en avait couru d'après le message du roi d'Angleterre ouvrant la session du Parlement et le discours de Pitt. Les chefs chouans se rendaient compte qu'une telle paix serait la fin de l'insurrection royaliste, exposée à subir le choc de toutes les armées républicaines. Aussi M. de Botherel s'efforce-t-il d'empêcher cette éventualité.

« Je viens, Votre Excellence le sait, écrit-il, de parcourir pendant plus de six mois les différentes provinces de la France où le royalisme compte le plus de défenseurs, j'en ai vu les rassemblements, j'en ai connu les chefs, j'ai assisté à plusieurs de leurs conseils, j'ai été témoin de plusieurs de leurs combats, j'ai donc, en vous en parlant, des titres non équivoques à votre confiance... Je parle, dit-il plus loin, au nom des royalistes de Bretagne, d'Anjou, de Poitou, du Maine et de Normandie qui répandent à flots leur sang pour la royauté ».

Son premier argument est qu'on ne peut compter sur une paix stable, pour laquelle il faudrait un gouvernement capable d'offrir des garanties d'exécution. « Le drame de

Quiberon prouve qu'on ne peut ajouter foi à aucune convention avec la République ». Le gouvernement des factions est perpétuellement instable, la nouvelle constitution n'a été adoptée par les neuf dixièmes des départements que pour se soustraire au gouvernement révolutionnaire, elle n'offre pas plus de garanties que les autres, d'autant que l'espoir des départements a été déçu, car les révolutionnaires continuent à dominer partout.

» Le Directoire doit donc être renversé, soit par les vengeances, soit par les factieux ». Les hommes qui le composent sont d'ailleurs souillés de tous les crimes de la Révolution, et ce serait une erreur de s'imaginer que la paix diminuerait les risques que leurs principes font courir à l'Europe, car « une révolution philosophique de la nature de celle de la France ne désarme jamais ». Cependant ces principes funestes perdent chaque jour des partisans, que recrutent les royalistes, car « il faut absolument être chouan ou jacobin », il n'y a pas de parti mitoyen. « Quel funeste exemple ne donnerait-on pas en abandonnant les royalistes au moment même où la réaction se dessine en leur faveur ». Pour désarmer la haine qu'on lui porte, le gouvernement s'efforce de rendre à la France le service apparent de lui procurer la paix, mais son unique désir est au fond de regagner ainsi sa liberté d'action contre les royalistes, et par conséquent la paix ne peut être que passagère et illusoire. Ce serait un succès politique pour les révolutionnaires et ce succès ne ferait qu'enfler leur orgueil. Considérations analogues à celles que Mallet du Pan faisait valoir à la même époque près de la cour de Vienne, et qui ont par conséquent de grandes chances d'être conformes à la vérité, puisqu'elles réunissent dans une pensée commune un centre droit comme Mallet, et un représentant de cette droite intransigeante aux erreurs de laquelle Mallet, avec plus d'aigreur que de justice, a coutume d'attribuer l'échec des plans formés par les royalistes.

Mais M. de Botherel ne s'en tient pas à ces considérations d'ordre général. Il connaît l'esprit utilitaire des Anglais, leur tendance à vivre uniquement dans le présent : aussi n'hésite-t-il pas à présenter sous cet aspect les services que la chouannerie rend à l'Angleterre. Il n'hésite pas à rappeler que, dans ses guerres avec la France, ce pays a toujours tenté des débarquements en Bretagne, mais que ses tentatives à Saint-Malo, à Saint-Cast, à Lorient ont toujours fini par échouer après avoir coûté des sommes immenses. Or, cette fois, le gouvernement anglais trouve dans le pays même les éléments d'une armée toute prête, toute levée, toute rendue, dont l'enrôlement et le transport ne lui coûteront rien, et qu'il s'agit simplement de solder pour transformer ces bandes éparses en un corps susceptible d'agir en masse, mais qui déjà, dans l'état actuel, maîtresses de l'intérieur, empêchant l'approvisionnement régulier des grandes villes, Brest, Lorient, Nantes et Saint-Malo, qu'elles tiennent constamment bloquées, rendent tout armement maritime impossible (ce qui est fort exagéré, mais destiné à impressionner l'Angleterre), car « la plupart des matelots étaient Bretons et ont déserté le pavillon tricolore pour joindre le drapeau blanc dans nos rassemblements..., aussi à peine a-t-il pu sortir seulement quelques frégates des ports de Bretagne, et les vaisseaux de l'Etat pourrissent dans les rades, faute d'hommes et de provisions... ». Le commerce de la Grande-Bretagne a pu se continuer et fleurir sans crainte d'être molesté, au grand bénéfice du trésor de S. M. et de ses sujets, tandis que sans l'insurrection des Bretons, avec l'activité de la démocratie, le peu de marine qui reste en France aurait pu faire un tort considérable à l'Angleterre si ce peu de marine avait pu être employé en croisière de frégates et d'escadres légères, comme on en a eu des exemples au commencement de la guerre, ce qui se reproduira si les insurgés, abandonnés à eux-mêmes, sont obligés de se soumettre ».

X

LE REMPLACEMENT DE PUISAYE (1797-1798)

(Volume 626).

Les pièces les plus intéressantes du volume 626 sont celles qui ont trait au remplacement de Puisaye. On peut y suivre toutes les phases de cette affaire, dont voici les principaux jalons : 10 janvier 1797, lettre de Puisaye au duc d'Harcourt pour se plaindre des intrigues dont il se prétend la victime de la part des chefs de l'agence de Paris et pour signaler en France l'existence d'un parti qui, tout en rétablissant la monarchie, en excluait les titulaires légitimes (n° 3); 2 avril, demande de pleins pouvoirs adressée au roi par Puisaye (n° 15); 17 décembre, lettre de Puisaye au duc d'Harcourt au sujet de sa démission de commandant en chef en Bretagne (n° 53); 23 décembre, lettre du duc d'Harcourt à M. de Chalus lui annonçant que le roi l'a nommé provisoirement commandant en remplacement de Puisaye (n° 54); 20 février 1798, compte rendu adressé au duc d'Harcourt par M. de Trémic sur la mission dont il avait été chargé en Bretagne (n° 64); 23 février, lettre du comte d'Artois au duc d'Harcourt au sujet de la mission confiée au comte de Botherel de faire agréer le chef d'escadre Bernard de Marigny, ancien commandant du port de Brest, comme successeur de Puisaye (n° 66); 11 avril, billet de M. Woodford au duc d'Harcourt, annonçant l'arrivée en Angleterre de Georges (Cadoudal), Robinault (de Saint-Régent), (Coster) de Saint-Victor, Duval, et Jean-Marie (Hermely), n° 70; 26 avril, lettre du comte de Botherel au duc d'Harcourt lui annonçant que Puisaye vient de faire partir pour Edimbourg son ami M. d'Allègre afin de parler

au comte d'Artois, n° 75; 19 mai, lettre de Windham au duc d'Harcourt lui accusant réception de la notification qui lui a été faite de la nomination de M. de Béhague comme commandant en Bretagne, n° 78; 27 juin, lettre de M. Woodford au duc de Bouillon, annonçant l'heureux retour en France de Georges Cadoudal et de l'abbé Guillot, n° 53; 6 juillet et 6 septembre, instructions données par M. de Béhague à diverses personnalités royalistes, notamment au marquis de la Boissière (n° 85) et à M. Loysel (n° 93), etc.

Je signalerai encore un rapport relatif à la mort des deux fils de M. de Sérent en 1796 (n° 73, 23 avril 1798); diverses pièces émanant de chefs royalistes ou les concernant, Châtillon (n° 90), La Fruglaye (n° 92), Goyon (n° 100) enfin un dossier de quinze pièces (nos 28 à 34, 36, 38 à 40, 42, 45, 46, 56) relatif à la mission dont l'abbé Bernier avait chargé le chevalier de la Garde, depuis la lettre du 24 août 1797 où l'abbé accrédite son mandataire près de M. Dunidas, et dont quatre seulement, à ma connaissance, ont été publiées par dom Chamard dans la *Revue de l'Anjou* en 1880 d'après les papiers de Puisaye.

Ces analyses et ces extraits montreront, je l'espère, l'intérêt que présente pour notre pays cette importante collection.

C^o Ch. DE CALAN.